

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Vosges 2014-2020
Version	2018.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

Non validé

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	9
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	17
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 12 / 8ii	20
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	22
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 12 / 8ii	23
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3a	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3b	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4b	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5b	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d	40
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iii.....	42
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	44
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 10iii	45
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2a	48
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2c	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4e	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 9a	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 9b	56
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 3a	58
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 6d	62
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10	64
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 10 / 21	66
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11	67

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11	68
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11 / 22	69
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	70
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	71
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	74
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	74
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	75
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	80
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)	82
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	83
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	84
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	85
5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNESMMMM	87
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	90
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	93
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	94
Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2	94
<i>garanties de prêts en faveur des chômeurs repreneurs/créateurs d'entreprises</i>	97
Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine.....	100
<i>prêts FEDER Innovation</i>	102
Fonds européen des matériaux	106
<i>Prises de participations et quasi-participations minoritaires</i>	108
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	112
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	114
10.1. Grands projets	114
10.2. Plans d'action communs.....	117
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	120
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	120
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	132
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	133
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	135
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	135
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	138
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	138
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	140

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	143
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	144
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	144
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	145
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	145
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	146
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	147
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	147
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	149
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	150
17. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	162
18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	163
Documents.....	164
Résultats de la dernière validation	165

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Conformément aux articles 50-1 et 111-1 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17/12/2013, le présent rapport porte sur la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice 2018. Il a été adopté par le Comité de suivi le XXX 2019.

Tous les axes du PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges ont fait l'objet de programmation en 2018, à l'exception de l'axe 4 (lutte contre les inondations).

Depuis le début de la période de programmation, 1 064 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 892 731 165,27 € dont 217 887 891,01 € de FEDER et de FSE/IEJ (taux de programmation: 53,18%), dont :

- 1 005 dossiers FEDER pour un coût total éligible de 762 826 176,85 € dont 150 655 777,43 € de FEDER (44,74% de la maquette),
- 59 dossiers FSE/IEJ pour un coût total éligible de 129 904 988,42 € dont 67 232 113,58 € de FSE (92,13% de la maquette).

Uniquement sur l'exercice 2018 :

- 240 dossiers programmés au total pour un coût total éligible de 231 011 350,36 € dont 65 907 322,88 € de FEDER et de FSE/IEJ,
- 232 dossiers FEDER pour un coût total éligible de 196 516 241,92 € dont 54 340 809,44 € de FEDER,
- 8 dossiers FSE/IEJ pour un coût total éligible de 34 495 108,44 € dont 11 566 513,44 € de FSE/IEJ.

Suite à son approbation par la Commission européenne le 11/12/2014 (décision C(2014)9749), le PO FEDER-FSE-IEJ LMV a fait l'objet de quelques modifications, adoptées par le Comité de suivi, transmises à la Commission européenne via SFC et acceptées en 2018. Elles sont les suivantes :

- Dispositif 11B (innovation): Précision de la nature collaborative des projets d'innovation entre

2 entreprises et non pas seulement entre une entreprise et un laboratoire.

- Dispositifs 23A (développement des PME) et 23B (internationalisation des PME): Ajout des PME culturelles à la liste des bénéficiaires éligibles.
- Dispositif 34C (Rénovation thermique des logements sociaux): Précision des critères de sélection en introduisant une potentialité d'intégration de sessions de formations aux économies d'énergie dans le cadre des projets de rénovation thermique des logements sociaux. Suppression des taux d'interventions variables pour ne retenir que le taux du PO de 60%.
- Dispositif 56D (biodiversité): Suppression des taux d'interventions variables pour ne retenir que le taux du PO de 60%.
- Dispositif 610C (formation): Extension de la fourchette d'âge des groupes-cible éligibles aux personnes de 16 à 30 ans et ouverture aux personnes faiblement qualifiées.
- Dispositif 72C (usages numériques): Précisions des critères d'éligibilité avec notamment l'ajout de la promotion de l'écosystème numérique.
- Dispositif 84E (urbanisme durable) : Ajout de l'éligibilité des documents communaux d'urbanisme durable et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche comme bénéficiaires éligibles. Suppression des taux d'interventions variables pour ne retenir que le taux du PO de 60%.
- Axes 10 et 11 (AT) : Ajout de l'éligibilité des actions d'audit du programme.
- Dispositif 12.8.ii (IEJ) : A la demande de la Commission européenne, transfert de 50% de la tranche d'engagement de l'allocation spécifique IEJ de l'exercice civil 2020 vers l'exercice civil 2018 ("*frontloading*"). La dotation totale pour l'IEJ reste inchangée.
- Modifications d'indicateurs de réalisation et d'indicateurs financiers du cadre de performance pour des raisons de facteurs exogènes ou d'erreurs méthodologiques.

Pour mémoire, des modifications du PO acceptées en Comité de suivi du 10/11/2017 ont été acceptées en 2018 via notification SFC :

- Dispositif 45B (lutte contre les inondations) : a été modifiée la phrase suivante : « les études menées au cours de la programmation 2007/2013 et financées par le précédent PO définissent les programmes d'actions à venir sur ces zones » par celle-ci : « les études menées au cours de la programmation 2007/2013 et financées par le précédent PO ont notamment permis de définir la base des programmes d'actions à venir sur ces zones, qui pourraient être amenés à être actualisés en lien avec le partenariat dédié ».
- Dispositif 72A (aménagement numérique) : zones urbaines et zones rurales sont désormais

éligibles.

- Dispositifs 72C (usages numériques) et 84E (urbanisme durable) : suppression des taux d'interventions variables selon la zone géographique concernée pour ne retenir que le taux du PO de 60%.

Enfin, des modifications du PO soumises au Comité de suivi par consultation écrite du 12/12/2018 ont été acceptées le 7/03/2019 via notification SFC. Elles sont présentées ici pour information :

- Dispositif 34B (efficacité énergétique des entreprises) : Ajout des PME artisanales comme bénéficiaires éligibles.
- Dispositif 34E (mobilité) : Actualisation des sites éligibles conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée en vigueur.

Concernant les instruments financiers programmés, 3 fonds ont été programmés sur l'exercice 2015 (aucun n'a depuis été programmé) :

- Le Fonds Européen des Matériaux : 6M€ dont 3M€ de FEDER ont été engagés. Depuis le lancement du fonds, aucune activité destinée aux entreprises lorraines.
- Le Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine : 8M€ dont 4M€ de FEDER ont été engagés. En 2016 et 2017, aucune activité engagée notamment du fait de la fusion des Régions et de l'attente de la nouvelle stratégie d'investissement de la Région Grand Est.
- Le Fonds de garantie Lorraine TPE FEDER 2 : 800 000 € dont 400 000 € de FEDER ont été engagés. En 2017, 55 TPE ont été bénéficiaires de garanties.

4 Comités Régionaux de Programmation ont été organisés en 2018 permettant de programmer les opérations décrites ci-haut. 1 Comité de suivi en présentiel commun au Grand Est s'est réuni le 14/11/2018. Ce même Comité de suivi a été consulté 3 fois par procédure écrite (mai, juin et décembre 2018). Les points présentés ci-haut ont tous été approuvés par cette instance.

Un Audit Système de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) a été réalisé sur le PO du 19 au 23/02/2018. Cet audit a donné lieu à une phase contradictoire, un rapport définitif et une note de suivi actuellement en cours. La CICC conclut au fonctionnement correct de l'Autorité de gestion et au bon fonctionnement de l'Autorité de certification.

Un audit de reperformance de la Commission européenne a été réalisé du 24 au 28/09/2018 sur les audits d'opérations menés par la CICC sur les PO du Grand Est. Un rapport provisoire a été établi auquel la CICC en lien avec l'AG a répondu. Le rapport définitif est en attente.

Enfin, depuis 2016, 14 demandes de paiement ont pu être adressées à la Commission européenne pour un montant total de dépenses certifiées au titre du FEDER de 204 070 685,38 € et au titre du FSE de 24 800 572,98 €, soit un total de dépenses certifiées de 228 871 258,36 €. En 2018 plus précisément, 6 demandes de paiements ont été effectuées :

- 3 au titre du FEDER pour un montant total de dépenses certifiées de 98 714 939,69 €;
- 3 au titre du FSE pour un montant total de dépenses certifiées de 11 902 247,83 €;
- soit un total de 110 617 187,52 € de dépenses certifiées.

Non validé

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	<p>En cumulé depuis 2014, 282 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 148 143 398,02 € et un montant FEDER de 57 351 033,75 €. En programmation FEDER, il s'agit de l'axe avec le plus fort taux de programmation en valeur absolue et en pourcentage de la maquette (74,48%).</p> <p>En 2018, 55 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 48 795 314,80 € et un montant FEDER de 22 919 074,21 €.</p> <p>Toutes les thématiques de la S3 sont couvertes (matériaux, santé, énergie, industrie, procédés). Les principaux acteurs de la recherche académique du territoire bénéficient d'un soutien au titre du FEDER ainsi que de nombreuses entreprises innovantes lorraines prenant part à des projets collaboratifs d'envergure ; l'écosystème de l'innovation a également été soutenu permettant ainsi l'émergence et la détection de projets innovants sur le territoire.</p> <p>En 2018, la Région Grand Est a été retenue, aux côtés de 11 autres régions et Etats-membres, au titre de l'action pilote lancée par la Commission européenne portant sur les régions en transition industrielle. Les échanges menés au sein de cette action permettent de nourrir la refonte à venir de la Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisations Intelligentes pour la prochaine période de programmation.</p> <p>Concernant l'indicateur relatif au nombre de chercheurs travaillant dans des infrastructures de recherche améliorées (CO25), la valeur réalisée est de 499,7 ETP en 2018 pour un objectif 2018 de 333, soit une atteinte de 150 % de l'objectif intermédiaire.</p>
10	Assistance Technique FEDER	1 dossier a été programmé en 2018 pour un coût total éligible de 2 980 352,86 € et un montant FEDER de 1 490 176,43 € (13,30% de l'enveloppe). Cette opération couvre les dépenses liées à la mise en œuvre du PO Lorraine et Massif des Vosges de juillet 2014 à décembre 2017 .
11	Assistance Technique FSE	En cumulé, 2 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 1 291 292,72 € et un montant FSE de 774 775,63 € (26,98% de l'enveloppe). Le dossier programmé en juin 2018 couvre les dépenses liées à la mise en œuvre du volet FSE du PO Lorraine et Massif des Vosges

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		de juillet 2014 à décembre 2017 pour un total éligible de 896 076,72 € et un montant FSE de 537 646,03 €.
12	Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)	1 programmation en 2018 (la première au titre de l'IEJ du fait de l'abondement fin 2017) pour un coût total de 4 083 862,26 € et une subvention FSE/IEJ de 2 140 328,01 €. Le projet soutenu concerne les actions de l'Ecole de la 2ème Chance sur les territoires de Moselle et de Meurthe-et-Moselle.
2	Améliorer la compétitivité des PME	<p>En cumulé depuis 2014, 326 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 297 311 541,19 € et un montant FEDER de 36 051 131,31 €. En programmation FEDER, il s'agit du 2ème axe avec le plus fort taux de programmation en valeur absolue et en pourcentage de la maquette (51,95%).</p> <p>En 2018, 40 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 47 742 282,35 € et un montant FEDER de 7 045 087,30 €.</p> <p>Concernant l'indicateur relatif au nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (CO1) la valeur réalisée est de 606 en 2018 pour un objectif 2018 de 500, soit une atteinte de 133 % de l'objectif intermédiaire.</p> <p>Il est précisé que, sur l'axe 2, les projets sont financés via l'attribution directe de subventions par l'Autorité de gestion mais également par le biais de l'abondement d'instruments financiers.</p>
3	Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs	<p>En cumulé depuis 2014, 223 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 236 843 458,53 € et un montant FEDER de 37 698 701,54 € (41,82 % de l'axe).</p> <p>En 2018, 98 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible 80 008 769,18 € et un montant FEDER de 18 193 765,98 €.</p> <p>Les dispositifs concernant la réduction de la consommation énergétique des entreprises industrielles (34B) et l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux (34E) connaissent encore quelques retards en termes de programmation mais plusieurs projets sont identifiés, laissant présager une augmentation de la programmation sur l'exercice 2019. Concernant le dispositif 34B, les acteurs et financeurs de la thématique ont été sollicités afin de définir une stratégie commune permettant une meilleure information des bénéficiaires potentiels et ainsi une maximisation de la programmation sur les deux années à venir. Pour les pôles d'échanges multimodaux, la raison en est le retard pris par SNCF réseaux, porteur des opérations à venir, dans la mise en place des projets.</p> <p>Concernant les indicateurs du cadre de performance :</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<ul style="list-style-type: none"> - 34A (CO30 : Capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables) : 147% de taux d'atteinte de la valeur-cible 2018 (29,47/20) ; - 34C (CO31 : Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique) : 105% de taux d'atteinte de la valeur-cible 2018 (5272/5000).
4	Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques	<p>Suite à la labellisation des PAPI (Programmes d'action et de prévention des Inondations) et leur validation par l'Etat (dernière conditionnalité ex-ante du PO levée en 2015), la programmation a pu débuter en 2016 et s'est poursuivie en 2017. 3 opérations ont donc été programmées au total pour un coût total de 3 691 874,00 € et un montant FEDER de 1 100 940,00 € (22,02% de l'enveloppe de cet axe). Aucune programmation n'a eu lieu en 2018.</p> <p>Du fait des délais d'adoption des PAPI, les opérations programmées ont pris du retard et les indicateurs de réalisation également par conséquent. Concernant l'indicateur C020 et considérant cela, une modification a été validée par la Commission européenne permettant de mettre en place une Etape Clé de Mise en Œuvre portant sur la justification du lancement de travaux correspondant à une population de 19 100 habitants. Les justificatifs ont été fournis permettant de justifier de la valeur de cette ECMO.</p>
5	Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources	<p>En cumulé depuis 2014, 30 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 9 891 724,61 € et un montant FEDER de 2 462 424,70 € (49,25% de l'enveloppe de l'axe).</p> <p>En 2018, 8 dossiers ont été programmés pour un coût total de 3 975 635,18 € et un montant FEDER de 1 122 568,65 €.</p> <p>Le seul indicateur de cet axe affiche une atteinte de l'objectif 2018 à hauteur de 154% en valeur réalisée (Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation (CO23)) avec 769,46 hectares pour un objectif de 500.</p>
6	Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie	<p>En cumulé depuis 2014, 56 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 124 529 833,44 € et un montant FSE de 64 317 009,94 € (97,29 % de l'enveloppe de l'axe). Cela en fait l'axe le plus fortement programmé en valeur absolue et en % du PO, tous fonds confondus.</p> <p>En 2018, 6 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 29 515 169,46 € et un montant FSE de 8 888 539,40 €. L'enveloppe de cet axe est donc pratiquement entièrement consommée.</p> <p>Concernant les indicateurs, l'objectif 2018 quant au nombre de chômeurs suivant des formations</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		est atteint à 119 % (18 525 /15 558).
7	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité	<p>En cumulé depuis 2014, 57 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 10 682 774,22 € et un montant FEDER de 3 005 012,83 € (7,51 % de l'enveloppe de l'axe). En 2018, 8 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 582 657,85 € et un montant FEDER de 280 099,92 €.</p> <p>Le dispositif « aménagement THD » (72A) connaît des retards en termes de programmation du fait de la publication tardive du régime THD fin 2016 et de l'impact sur les délais de lancement du projet THD Grand Est dont la Délégation de Service Publique (DSP) n'a été notifiée qu'en septembre 2017. Une programmation en 2019 est envisagée notamment sur bases des nouvelles dispositions réglementaires permises par le règlement Omnibus.</p> <p>Le dispositif « usages numériques » (72C) devrait également connaître un accroissement de la programmation en 2019 avec des opérations d'envergure concernant les pédagogies éducatives.</p> <p>Concernant les indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une Etape Clé de Mise en Œuvre (ECMO) a été validée par la Commission européenne concernant le déploiement de 352 prises dans des communes prioritaires. Cet objectif est largement dépassé en dépit du retard de programmation. - 72C (Nouveaux services publics numériques mis en œuvre) : le taux d'atteinte est de 113% (17/15).
8	Développement urbain durable	<p>En cumulé depuis 2014, 34 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 37 547 834,23 € et un montant FEDER de 7 128 949,90 € (26,25% de l'enveloppe de l'axe). En 2018, 15 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 11 432 374,45 € et un montant FEDER de 3 037 561,95 €.</p> <p>Pour mémoire, les dossiers programmés au titre des 3 priorités d'investissement de cet axe sont soumis à des procédures de sélection particulières (remontée des opérations par les organismes intermédiaires au titre de la politique de la ville et au titre de l'urbanisme durable).</p> <p>Concernant les indicateurs du cadre de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 84E (Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines (CO38)) : La valeur cible est atteinte à 156% avec 62 292m2 réalisés pour un objectif de 40 000 m2 ;

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		- 89B (Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible) : le taux d'atteinte de la valeur 2018 est de 107% (16/15).
9	Axe interrégional Massif des Vosges	<p>En cumulé depuis 2014, 49 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 15 733 219,19 € et un montant FEDER de 4 367 406,97 € (36,90 % de l'enveloppe de l'axe).</p> <p>En 2017, 7 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 998 855,25 € et un montant FEDER de 252 475,00 €.</p> <p>L'indicateur relatif au nombre d'entreprises soutenues (CO01) est atteint à hauteur de 103% (région en transition) et de 102% (région plus développée) en valeurs réalisées avec respectivement 23 et 16 entreprises soutenues.</p>

Non valide

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein		200,00			175,83			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein		200,00			454,15			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein		1 000,00			499,70			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein		1 000,00			1 922,51			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	50,00			56,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	50,00			209,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	11 100 000,00			223 639,91			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	11 100 000,00			521 922,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	191,00			4,25			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	344,00			322,10			139,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	155,00			205,57			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 653,00			1 349,35			862,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	15,00			16,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	190,00			229,00			17,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	37 653,00			56 829,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	443 979,00			982 111,00			89 282,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Augmenter l'effort public en matière de R&D

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
1	DIRDA	millions d'euros	En transition	394,00	2011	410,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1	DIRDA			422,00		443,00			

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	220,00			18,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	220,00			332,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	120,00			17,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	120,00			238,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	60 000 000,00			1 176 050,59			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	60 000 000,00			26 461 548,32			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	200,00			13,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	200,00			189,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8,00			5,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	298,00			263,00			48,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	8,00			5,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	222,00			187,00			58,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	270 185,00			243 484,30			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	20 676 862,00			13 329 522,82			10 790 822,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	6,00			5,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	170,00			136,00			41,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	2 - Augmenter les moyens consacrés à la recherche et à l'innovation par le secteur privé

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
2	DIRDE	Millions d'Euros	En transition	289,00	2010	306,00			
3	Nombre de brevets déposés	nombre	En transition	73,00	2012	85,00	102,00		Les valeurs saisies correspondent aux de demandes de brevets publiées. Cet indicateur fera l'objet d'une modification.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2	DIRDE			339,00		331,00			
3	Nombre de brevets déposés	88,00		112,00		127,00			

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 12 / 8ii

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	912,00	480,00	432,00	270,00	142,00	128,00	0,30	0,30	0,30	142,00	128,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	684,00	360,00	324,00	184,00	118,00	66,00	0,27	0,33	0,20	118,00	66,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	456,00	240,00	216,00	246,00	146,00	100,00	0,54	0,61	0,46	146,00	100,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	290,00	150,00	140,00	98,00	44,00	54,00	0,34	0,29	0,39	44,00	54,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	232,00	120,00	112,00	60,00	40,00	20,00	0,26	0,33	0,18	40,00	20,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	174,00	90,00	84,00	73,00	42,00	31,00	0,42	0,47	0,37	42,00	31,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	72,00	40,00	32,00	48,00	28,00	20,00	0,67	0,70	0,63	28,00	20,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	54,00	30,00	24,00	14,00	10,00	4,00	0,26	0,33	0,17	10,00	4,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	36,00	20,00	16,00	22,00	15,00	7,00	0,61	0,75	0,44	15,00	7,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		Nombre	269,00	148,00	121,00	37,00	24,00	13,00	0,14	0,16	0,11	24,00	13,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		Nombre	205,00	113,00	92,00	89,00	51,00	38,00	0,43	0,45	0,41	51,00	38,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						78,00	50,00	28,00				50,00	28,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						105,00	57,00	48,00				57,00	48,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						4,00	4,00	0,00				4,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						149,00	94,00	55,00				94,00	55,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						169,00	108,00	61,00				108,00	61,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						89,00	51,00	38,00				51,00	38,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	indépendant, au terme de leur participation									
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018								
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016									
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014									
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 12 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		1 520,00	800,00	720,00	635,00	366,00	269,00	0,42	0,46	0,37	635,00	366,00	269,00
CO02	chômeurs de longue durée					198,00	105,00	93,00				198,00	105,00	93,00
CO03	personnes inactives					154,00	94,00	60,00				154,00	94,00	60,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					84,00	49,00	35,00				84,00	49,00	35,00
CO06	moins de 25 ans					769,00	448,00	321,00				769,00	448,00	321,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					305,00	179,00	126,00				305,00	179,00	126,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					463,00	269,00	194,00				463,00	269,00	194,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					6,00	1,00	5,00				6,00	1,00	5,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					230,00	132,00	98,00				230,00	132,00	98,00
CO16	participants handicapés					43,00	34,00	9,00				43,00	34,00	9,00
CO17	autres personnes défavorisées					96,00	36,00	60,00				96,00	36,00	60,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					34,00	17,00	17,00				34,00	17,00	17,00
CO19	personnes venant de zones rurales					125,00	77,00	48,00				125,00	77,00	48,00
	Total général des participants					789,00						789,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Non validé

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 100,00			514,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 100,00			2 049,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	805,00			210,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	805,00			263,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	530,00			55,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	530,00			1 255,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	520,00			248,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	520,00			676,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	960,00			697,06			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	960,00			2 384,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	244,00			125,00			10,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	565,00			342,00			273,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	95,00			40,00			10,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	265,00			125,00			116,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			61,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	135,00			152,00			134,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	149,00			24,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	165,00			65,00			30,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un	265,00			146,50			59,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
		soutien									
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	1 532,00			989,00			691,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Non validé

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3 - soutenir l'investissement des PME à tous les stades de leur développement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
4	Evolution de l'investissement des PME industrielles lorraines	pourcentage	En transition	-8,00	2012	3,00			Les données ne sont plus disponibles suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4	Evolution de l'investissement des PME industrielles lorraines							26,70	

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	160,00			92,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	160,00			119,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	160,00			82,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	160,00			119,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	33,00			29,00			11,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	117,00			96,00			49,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	33,00			29,00			11,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	117,00			96,00			49,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	4 - Accroître le volume des exportations ainsi que le nombre d'exportateurs lorrains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
5	Montant du Chiffre d'Affaires à l'export annuel des entreprises lorraines	million d'euros	En transition	17 783,00	2012	19 561,00	17 884,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5	Montant du Chiffre d'Affaires à l'export annuel des entreprises lorraines	17 752,00		16 588,00		17 014,00		16 624,00	

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	64,20			29,47			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	64,20			76,98			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			9 239,06			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			90 056,99			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,00			1,04			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	163,00			202,18			196,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 936,00			1 835,27			98,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	96 422,00			105 047,39			60 959,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	5 - Augmenter la part des ENR/R dans la production et la consommation énergétiques régionales

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
6	Part d'ENR/R dans la consommation d'énergie finale en Lorraine	pourcentage	En transition	1,72	2010	5,05			La donnée qui avait été renseignée pour 2014 (7.40%) était la valeur de 2012. La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale. Cet indicateur devra être reconsidéré suite à la fusion des régions.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
6	Part d'ENR/R dans la consommation d'énergie finale en Lorraine								

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	50,00			1,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	50,00			234,00			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	GWh/an	En transition	137,00			0,33			
S	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	GWh/an	En transition	137,00			376,15			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	194,00			60,00			60,00		
F	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	0,00			0,00			0,00		
S	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	375,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	0,00		
S	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	6 - Réduire la consommation énergétique des entreprises industrielles pour améliorer leur compétitivité

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
7	Consommation énergétique annuelle des PME industrielles	GWh/an	En transition	13 720,00	2012	12 348,00			Impossibilité d'obtenir ces données. Cet indicateur devra être reconsidéré suite à la fusion des régions.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
7	Consommation énergétique annuelle des PME industrielles								

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	15 000,00			5 272,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	15 000,00			7 920,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			5 502,66			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			27 485,62			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 432,00			20,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	4 873,00			1 148,00			944,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	592,00			0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	17 461,00			0,00					

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	7 - Réduire la consommation d'énergie finale dans le secteur du logement social

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
8	Nombre de logements sociaux économes (classe énergétique E, F ou G)	nombre de logements	En transition	66 140,00	2012	20 000,00	32 561,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
8	Nombre de logements sociaux économes (classe énergétique E, F ou G)	33 266,00						54 117,00	

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS4	Nombre de gares aménagées	nombre	En transition	16,00			0,00			
S	IS4	Nombre de gares aménagées	nombre	En transition	16,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS4	Nombre de gares aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	IS4	Nombre de gares aménagées	0,00			2,00			2,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS4	Nombre de gares aménagées		0,00	
S	IS4	Nombre de gares aménagées		0,00	

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	8 - Limiter le recours au véhicule particulier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
9	Accroissement du trafic sur le réseau régional des voyageurs	voyage	En transition	15 600 000,00	2013	18 500 000,00			Cette donnée n'est plus disponible. Cet indicateur devra être reconsidéré et éventuellement prendre en compte le nombre de voyages*nombre de kilomètres (vk).

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
9	Accroissement du trafic sur le réseau régional des voyageurs							15 927 528,00	

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	22 992,00			0,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	22 992,00			19 300,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	19 300,00			100,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00		

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	9 - Réduire la vulnérabilité des hommes et des activités économiques au risque inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
10	Nombre de personnes exposées aux risques d'inondation	nombre d'habitants	En transition	700 000,00	2013	600 000,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
10	Nombre de personnes exposées aux risques d'inondation	699 265,00				659 290,00		659 290,00	

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	1 000,00			769,46			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	1 000,00			1 898,69			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1 094,00			797,92			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	83 128,00			49 063,92			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	10 - Maintenir la biodiversité de la faune lorraine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
11	Nombre d'espèces vertébrées présentes sur la Trame verte et bleue	nombre	En transition	41,00	2011	41,00			Données non accessibles à ce jour. Une proposition de modification sera faite.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
11	Nombre d'espèces vertébrées présentes sur la Trame verte et bleue								

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						1 719,00	1 071,00	648,00				331,00	213,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	CO03 personnes inactives	Nombre	231,00			135,00	82,00	53,00	0,58			2,00	4,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition		Nombre	1 342,00			2 706,00	1 628,00	1 078,00	2,02			196,00	218,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	1 965,00			135,00	74,00	61,00	0,07			0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						8 704,00	5 846,00	2 858,00				2 193,00	1 413,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	8 506,00			5 844,00	4 078,00	1 766,00	0,69			1 078,00	591,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						3 137,00	1 864,00	1 273,00				503,00	343,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 956,00			2 134,00	1 318,00	816,00	0,72			393,00	265,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO03 personnes inactives	Nombre	924,00			36,00	20,00	16,00	0,04			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						7 890,00	5 125,00	2 765,00				1 269,00	780,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						8 343,00	5 252,00	3 091,00				5 252,00	3 091,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						7,00	0,00	7,00				0,00	7,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						150,00	105,00	45,00				105,00	43,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						4 987,00	3 125,00	1 862,00				3 125,00	1 862,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	de	2017		2016		2015		2014	
				Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition		368,00	246,00	297,00	163,00	75,00	26,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition		20,00	14,00	34,00	20,00	26,00	15,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition		522,00	294,00	526,00	300,00	384,00	266,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition		23,00	20,00	29,00	26,00	22,00	15,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition		1 753,00	804,00	1 549,00	571,00	351,00	70,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition		1 410,00	641,00	1 309,00	478,00	281,00	56,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition		637,00	440,00	470,00	337,00	254,00	153,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition		459,00	314,00	334,00	194,00	132,00	43,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition		4,00	6,00	10,00	6,00	6,00	4,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition		1 643,00	905,00	1 564,00	732,00	649,00	348,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative
						2017						2016						
						Cumulé			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative
						2015						2014						
						Cumulé			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	20 229,00	10 924,00	9 305,00	19 460,00	12 080,00	7 380,00	0,96	1,11	0,79	4 994,00	2 716,00	2 278,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	7 211,00	3 894,00	3 364,00	6 907,00	4 378,00	2 529,00	0,96	1,12	0,75	1 474,00	812,00	662,00
CO03	personnes inactives	En transition	4 863,00	2 626,00	2 237,00	4 261,00	2 820,00	1 441,00	0,88	1,07	0,64	1 237,00	824,00	413,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				2 685,00	1 965,00	720,00				736,00	536,00	200,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				131,00	50,00	81,00				131,00	50,00	81,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	11 722,00	6 330,00	5 392,00	9 955,00	6 242,00	3 713,00	0,85	0,99	0,69	2 285,00	1 376,00	909,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	483,00	261,00	222,00	711,00	382,00	329,00	1,47	1,46	1,48	357,00	142,00	215,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				596,00	322,00	274,00				279,00	106,00	173,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	9 303,00	5 024,00	4 279,00	7 151,00	4 759,00	2 392,00	0,77	0,95	0,56	1 332,00	779,00	553,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	13 167,00	7 110,00	6 057,00	13 484,00	8 438,00	5 046,00	1,02	1,19	0,83	4 155,00	2 357,00	1 798,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				2 993,00	1 611,00	1 382,00				780,00	397,00	383,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				6 661,00	4 205,00	2 456,00				1 908,00	1 065,00	843,00
CO16	participants handicapés	En transition	1 067,00	576,00	491,00	1 865,00	1 120,00	745,00	1,75	1,94	1,52	654,00	312,00	342,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	3 848,00	2 078,00	1 770,00	7 861,00	5 013,00	2 848,00	2,04	2,41	1,61	2 176,00	1 237,00	939,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				445,00	329,00	116,00				142,00	105,00	37,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				6 664,00	4 135,00	2 529,00				1 860,00	1 058,00	802,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					23 852,00						6 362,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	5 635,00	3 533,00	2 102,00	5 506,00	3 596,00	1 910,00	3 325,00	2 235,00	1 090,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	1 897,00	1 215,00	682,00	1 991,00	1 320,00	671,00	1 545,00	1 031,00	514,00
CO03	personnes inactives	En transition	1 237,00	780,00	457,00	1 221,00	771,00	450,00	566,00	445,00	121,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	731,00	535,00	196,00	699,00	488,00	211,00	519,00	406,00	113,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	2 786,00	1 767,00	1 019,00	2 902,00	1 849,00	1 053,00	1 982,00	1 250,00	732,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	146,00	88,00	58,00	146,00	110,00	36,00	62,00	42,00	20,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	127,00	76,00	51,00	129,00	99,00	30,00	61,00	41,00	20,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 285,00	851,00	434,00	1 954,00	1 331,00	623,00	2 580,00	1 798,00	782,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	4 491,00	2 890,00	1 601,00	3 900,00	2 573,00	1 327,00	938,00	618,00	320,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	1 044,00	532,00	512,00	834,00	436,00	398,00	335,00	246,00	89,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	1 932,00	1 242,00	690,00	1 904,00	1 260,00	644,00	917,00	638,00	279,00
CO16	participants handicapés	En transition	484,00	294,00	190,00	431,00	289,00	142,00	296,00	225,00	71,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	2 203,00	1 428,00	775,00	2 188,00	1 455,00	733,00	1 294,00	893,00	401,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	118,00	87,00	31,00	120,00	88,00	32,00	65,00	49,00	16,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 995,00	1 208,00	787,00	1 891,00	1 221,00	670,00	918,00	648,00	270,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		

Total général des participants	6 872,00	6 727,00	3 891,00
--------------------------------	----------	----------	----------

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes									

Non validé

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	Nombre de prises	En transition	93 800,00			0,00			
S	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	Nombre de prises	En transition	93 800,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	0,00			0,00			0,00		
S	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	0,00		
S	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	0,00		

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	17 - Accroître la couverture du territoire lorrain en très haut débit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
18	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la région Lorraine	pourcentage	En transition	83,00	2014	95,00			Suite à la fusion des régions, cet indicateur n'est plus disponible et sera à reconsidérer dans le cadre de l'harmonisation de la stratégie THD au niveau du Grand Est.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
18	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la région Lorraine							83,00	

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	En transition	40,00			17,00			
S	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	En transition	40,00			70,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	8,00			7,00			0,00		
S	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	51,00			30,00			2,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	0,00		
S	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	0,00		

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	18 - Augmenter l'usage des services numériques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
19	Taux d'internautes lorrains ayant suivi une formation ou un enseignement en ligne (y compris non certifiant)	pourcentage	En transition	17,00	2014	50,00			Suite à la fusion des régions, cet indicateur n'est plus disponible (plus de baromètre régional) et sera à reconsidérer.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
19	Taux d'internautes lorrains ayant suivi une formation ou un enseignement en ligne (y compris non certifiant)							17,00	

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	133 333,00			7 724,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	133 333,00			55 957,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	55 957,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00		

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	19 - Réduire la consommation foncière d'espaces naturels et agricoles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
20	Surfaces urbanisées affectées à de nouvelles activités	hectare	En transition	150,00	2013	400,00			Suite à la fusion des régions, cette donnée n'est plus disponible. L'indicateur sera à reconsidérer.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
20	Surfaces urbanisées affectées à de nouvelles activités					0,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	nombre	En transition	5,00			2,00			
S	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	nombre	En transition	5,00			2,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	0,00			0,00			0,00		
S	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	2,00			1,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	0,00		
S	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	0,00		

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	20 - Réduire les inégalités d'accès aux services de santé pour les populations des quartiers urbains défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
21	Part des habitants des quartiers sensibles de la ville couverts par les structures de santé créées	pourcentage	En transition	0,00	2014	40,00			Cet indicateur ne peut être renseigné via Synergie. Il fera l'objet d'une modification.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
21	Part des habitants des quartiers sensibles de la ville couverts par les structures de santé créées								

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	En transition	50,00			16,00			
S	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	En transition	50,00			28,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	1,00			2,00			0,00		
S	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	16,00			6,00			2,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	0,00		
S	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	0,00		

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	21 - Elargir l'offre de services aux populations des quartiers urbains défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
22	Taux de service par habitant en ZUS	nombre d'habitant par service	En transition	174,00	2012	164,00			La valeur précédemment renseignée (190) était pour l'année 2013. Cet indicateur est devenu obsolète dans la mesure où les ZUS ont disparu au profit des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Il fera donc l'objet d'une modification.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
22	Taux de service par habitant en ZUS								

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	46,45			23,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	46,45			40,00			
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	32,55			16,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	32,55			28,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	34,10			14,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	34,10			4,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	23,90			10,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	23,90			3,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	12,35			19,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	12,35			36,00			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	8,65			13,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	8,65			25,00			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	11 760,00			13 319,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	11 760,00			12 642,00			
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	8 240,00			9 020,90			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de	Visites/an	Plus	8 240,00			8 858,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
		visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien		développées							

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7,06			6,47			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	39,98			26,46			18,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,94			4,53			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	28,02			18,54			13,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,18			0,59			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	4,12			3,53			1,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,82			0,41			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	2,88			2,47			1,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	5,88			5,88			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	35,87			22,93			17,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	4,12			4,12			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	25,13			16,07			12,00		
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	11 172,00			0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	6 762,00			6 762,00			0,00		
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	7 828,00			0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	4 738,00			4 738,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		

Non validé

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	22 - Augmenter la fréquentation touristique du Massif des Vosges.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
23	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski	Nombre de visites (sites payants de plus de 5000 visiteurs)	En transition	1 858 080,00	2011	2 043 300,00			pas de données actualisées disponibles à ce jour
23bis	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski	Nombre de visites (sites payants de plus de 5000 visiteurs)	Plus développées	1 301 920,00	2011	1 431 700,00			pas de données actualisées disponibles à ce jour

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
23	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski								
23bis	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski								

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	823,20			0,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	823,20			0,00			
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	576,80			0,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	576,80			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	24 - Maintenir en bon état de conservation les populations d'espèces spécifiques au massif des Vosges

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
24	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	nombre	En transition	52,92	2012	57,62	56,00		La donnée est actualisée tous les 5 ans : prochaine modification en 2020. Il est à noter que la valeur risque de chuter suite au constat fait sur le terrain.
24bis	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	nombre	Plus développées	37,08	2012	40,38	40,00		La donnée est actualisée tous les 5 ans : prochaine modification en 2020. Il est à noter que la valeur risque de chuter suite au constat fait sur le terrain.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
24	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	56,00		56,00		56,00			
24bis	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	40,00		40,00		40,00			

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10

Axe prioritaire		10 - Assistance Technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	996	Nombre d'actions de communication	nombre					7,00			
S	996	Nombre d'actions de communication	nombre					7,00			
F	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	Nombre					13 201,00			
S	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	Nombre					13 201,00			
F	998	Nombre de personnes formées	Nombre					0,00			
S	998	Nombre de personnes formées	Nombre					0,00			
F	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	Nombre					1,00			
S	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	Nombre					1,00			
F	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	Nombre d'ETP		12,50			0,00			Valeurs annuelles. Pas de cumul des ETP. L'organisation de l'autorité de gestion diffèrait au lancement du PO. La recentralisation de la gestion des fonds et la période post-démarrage (qui a nécessité davantage d'ETP) conduiront à une baisse des effectifs avec pour objectif la valeur cible fixée pour 2023.
S	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	Nombre d'ETP		12,50			0,00			Valeurs annuelles. Pas de cumul des ETP. L'organisation de l'autorité de gestion diffèrait au lancement du PO. La recentralisation de la gestion des fonds et la période post-démarrage (qui a nécessité davantage d'ETP) conduiront à une baisse des effectifs avec pour objectif la valeur cible fixée pour 2023.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	996	Nombre d'actions de communication	9,00			6,00			7,00		
S	996	Nombre d'actions de communication	9,00			6,00			7,00		
F	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	13 933,00			19 437,00			18 348,00		
S	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	13 933,00			19 437,00			18 348,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	998	Nombre de personnes formées	0,00			0,00			0,00		
S	998	Nombre de personnes formées	0,00			0,00			0,00		
F	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	0,00			0,00			0,00		
S	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	0,00			0,00			0,00		
F	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	15,40			14,90			15,90		
S	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	15,40			14,90			15,90		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	996	Nombre d'actions de communication	0,00		
S	996	Nombre d'actions de communication	0,00		
F	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	3 513,00		
S	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	0,00		
F	998	Nombre de personnes formées	0,00		
S	998	Nombre de personnes formées	0,00		
F	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	0,00		
S	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	0,00		
F	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	13,90		
S	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	13,90		

Axe prioritaire	10 - Assistance Technique FEDER
Objectif spécifique	21 - Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle des crédits FEDER.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 10 / 21

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
25	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées	pourcentage		2,00	2014	1,50			Pas de certification ni de rapport de contrôle

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
25	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées					0,00		0,00	

Non validé

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE
-----------------	-------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Non validé

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
996	Nombre d'actions de communication		nombre				29,00	0,00	0,00				7,00		
997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine		Nombre				68 432,00	0,00	0,00				13 201,00		
998	Nombre de personnes formées		Nombre				2,00	2,00	0,00				0,00		
999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme		Nombre				1,00	0,00	0,00				1,00		
99998	Nombre d'emploi à temps-plein consacrés à la gestion du FSE		Nombre d'ETP	4,70			21,00	3,00	9,00	4,47			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
996	Nombre d'actions de communication		9,00			6,00			7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine		13 933,00			19 437,00			18 348,00	0,00	0,00	3 513,00	0,00	0,00
998	Nombre de personnes formées		0,00			0,00			1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme		0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
99998	Nombre d'emploi à temps-plein consacrés à la gestion du FSE		3,90			5,40			6,10	2,00	4,00	5,60	1,00	5,00

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE
Objectif spécifique	22 - Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle des crédits FSE.

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11 / 22

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		
						%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		Proportion (pourcentage)		Proportion	1,50											

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	664
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	234
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	55
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	362

Non validé

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	499,70					
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	73,00					
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDER	En transition	24 269 827,23					
12	F	IF12	Montant des dépenses certifiées de l'axe 12	Euros			0,00					
12	O	CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	IEJ		635,00			635,00	366,00	269,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	606,00					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDER	En transition	110 280 681,87					
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	29,47					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	5 272,00					
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDER	En transition	29 666 091,28					
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	0,00					
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDER	En transition	761 048,68					
4	I	ECMO1	Engagement de la phase opérationnelle de travaux de lutte contre les inondations visant à protéger la population	Habitants	FEDER	En transition	19 100,00					
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	769,46					
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDER	En transition	3 496 410,77					
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	19 460,00	12 080,00	7 380,00	4 994,00	2 716,00	2 278,00
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition	21 590 773,24					
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDER	En transition	2 379 771,36					
7	I	ECMO2	Engagement des travaux de raccordement sur les communes prioritaires	Prises	FEDER	En transition	6 179,00					
7	O	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	Nombre de prises	FEDER	En transition	0,00					
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDER	En transition	17,00					
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	62 292,00					
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDER	En transition	4 507 252,78					
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDER	En transition	16,00					
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	23,00					
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	16,00					
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	En transition	4 686 294,32					
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	Plus développées	3 173 977,94					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	155,00			
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	8,00			
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDER	En transition	10 906 441,51			
12	F	IF12	Montant des dépenses certifiées de l'axe 12	Euros			0,00			
12	O	CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	IEJ		0,00			
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	277,00			
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDER	En transition	34 824 373,85			
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	3,00			
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	1 432,00			
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDER	En transition	12 171 091,03			
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	0,00			
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDER	En transition	0,00			
4	I	ECMO1	Engagement de la phase opérationnelle de travaux de lutte contre les inondations visant à protéger la population	Habitants	FEDER	En transition	0,00			
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	1 094,00			
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDER	En transition	2 190 362,33			
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	14 466,00	8 831,00	3 325,00	
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition	9 403 655,97			
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDER	En transition	894 786,46			
7	I	ECMO2	Engagement des travaux de raccordement sur les communes prioritaires	Prises	FEDER	En transition	0,00			
7	O	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	Nombre de prises	FEDER	En transition	0,00			
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDER	En transition	8,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	0,00			
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDER	En transition	1 864 128,49			
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDER	En transition	1,00			
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	7,06			
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	4,94			
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	En transition	4 226 645,00			
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	Plus développées	2 961 526,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total			
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition				
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition				
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDER	En transition				
12	F	IF12	Montant des dépenses certifiées de l'axe 12	Euros						
12	O	CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	IEJ					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition				
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDER	En transition				
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition				
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition				
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDER	En transition				
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition				
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDER	En transition				
4	I	ECMO1	Engagement de la phase opérationnelle de travaux de lutte contre les inondations visant à protéger la population	Habitants	FEDER	En transition				
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition				
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDER	En transition				
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	0,00			
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition				
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDER	En transition				
7	I	ECMO2	Engagement des travaux de raccordement sur les communes prioritaires	Prises	FEDER	En transition				
7	O	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	Nombre de prises	FEDER	En transition				
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDER	En transition				
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition				
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDER	En transition				
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDER	En transition				
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition				
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées				
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	En transition				
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	Plus développées				

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	333			1 000,00		
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	55			170,00		
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDER	En transition	24402014			128 333 334,00		
12	F	IF12	Montant des dépenses certifiées de l'axe 12	Euros			0	0	0	5 874 666,00	0,00	0,00
12	O	CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	IEJ		0	0	0	1 520,00	800,00	720,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	500			1 260,00		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDER	En transition	27016429			115 666 667,00		
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	20			64,20		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	5000			15 000,00		
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDER	En transition	23 668 578			150 248 540,00		
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	0			22 992,00		
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDER	En transition	328 186			8 333 334,00		
4	I	ECMO1	Engagement de la phase opérationnelle de travaux de lutte contre les inondations visant à protéger la population	Habitants	FEDER	En transition	15238					
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre	Hectares	FEDER	En transition	500			1 000,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
			un meilleur état de conservation									
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDER	En transition	1 946 429			8 333 334,00		
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	15558			20 229,00		
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition	18 098 260			110 179 255,00		
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDER	En transition	2 625 492			66 666 667,00		
7	I	ECMO2	Engagement des travaux de raccordement sur les communes prioritaires	Prises	FEDER	En transition	352					
7	O	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	Nombre de prises	FEDER	En transition	0			93 800,00		
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDER	En transition	15			40,00		
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	40000			133 333,00		
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDER	En transition	2 376 945			45 266 667,00		
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDER	En transition	15			50,00		
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	22,34			46,45		
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	15,66			32,55		
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	En transition	2 223 056			14 112 000,00		
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	Plus développées	1 505 825			9 559 008,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	En transition	Total	128 333 334,00	60,00%	148 143 398,02	115,44%	120 623 488,95	35 598 151,84	27,74%	282	24 269 827,23
12	IEJ		Total	5 874 666,00	68,09%	4 083 862,26	69,52%	4 083 862,26	0,00	0,00%	1	
2	FEDER	En transition	Total	115 666 667,00	60,00%	297 311 541,19	257,04%	70 051 017,09	139 819 461,24	120,88%	326	110 280 681,87
3	FEDER	En transition	Total	150 248 540,00	60,00%	236 843 458,53	157,63%	117 400 330,25	62 958 903,37	41,90%	223	29 666 091,28
4	FEDER	En transition	Total	8 333 334,00	60,00%	3 691 874,00	44,30%	3 691 874,00	969 666,41	11,64%	3	761 048,68
5	FEDER	En transition	Total	8 333 334,00	60,00%	9 891 724,61	118,70%	9 866 813,48	4 119 012,80	49,43%	30	3 496 410,77
6	FSE	En transition	Total	110 179 255,00	60,00%	124 529 833,44	113,02%	124 486 361,44	43 019 084,93	39,04%	56	21 590 773,24
7	FEDER	En transition	Total	66 666 667,00	60,00%	10 682 774,22	16,02%	10 039 927,38	3 235 036,96	4,85%	57	2 379 771,36
8	FEDER	En transition	Total	45 266 667,00	60,00%	37 547 834,23	82,95%	35 445 992,66	8 141 663,25	17,99%	34	4 507 252,78
9	FEDER	En transition	Total	14 112 000,00	50,00%	9 380 145,28	66,47%	8 186 995,67	6 752 916,48	47,85%	29	4 686 294,32
9	FEDER	Plus développées	Total	9 559 008,00	50,00%	6 353 073,91	66,46%	5 544 966,21	4 573 679,43	47,85%	20	3 173 977,94
10	FEDER	En transition	Total	22 079 350,00	50,00%	2 936 541,67	13,30%	0,00	0,00	0,00%	1	
10	FEDER	Plus développées	Total	328 992,00	50,00%	43 811,19	13,32%	0,00	0,00	0,00%	0	
11	FSE	En transition	Total	4 786 082,00	60,00%	1 291 292,72	26,98%	0,00	0,00	0,00%	2	
Total	FEDER	En transition		559 039 893,00	59,35%	756 429 291,75	135,31%	375 306 439,48	261 594 812,35	46,79%	985	180 047 378,29
Total	FEDER	Plus développées		9 888 000,00	50,00%	6 396 885,10	64,69%	5 544 966,21	4 573 679,43	46,25%	20	3 173 977,94
Total	FSE	En transition		114 965 337,00	60,00%	125 821 126,16	109,44%	124 486 361,44	43 019 084,93	37,42%	58	21 590 773,24
Total	IEJ			5 874 666,00	68,09%	4 083 862,26	69,52%	4 083 862,26	0,00	0,00%	1	
Total général				689 767 896,00	59,40%	892 731 165,27	129,42%	509 421 629,39	309 187 576,71	44,82%	1 064	204 812 129,47

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		01	FR41	4 930 098,30	4 930 098,30	238 586,11	10
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		02	FR41	41 000,00	41 000,00	43 032,01	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		05	FR41	156 060,00	156 060,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		06	FR41	250 880,00	250 880,00	215 448,86	4
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		07	FR41	915 000,00	915 000,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		10	FR41	94 000,00	35 000,00	90 455,30	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		13	FR41	944 052,00	944 052,00	92 000,00	3
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		20	FR41	27 628 487,82	27 549 590,78	4 262 159,22	43
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		22	FR41	1 649 203,00	1 649 203,00	667 644,50	4
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		23	FR41	95 000,00	95 000,00	95 158,24	2
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	FR41	46 635 028,13	46 415 662,39	20 124 294,56	96
1	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		01	FR41	891 704,53	891 704,53	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		07	FR41	131 485,00	78 891,00	132 609,60	1
1	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		24	FR41	97 985,00	68 790,00	48 694,14	2
1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		01	FR41	280 277,10	280 277,10	22 778,37	2
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		05	FR41	148 756,00	74 378,00	147 138,36	1
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		13	FR41	110 000,00	90 000,00	127 670,27	3
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		22	FR41	87 900,00	64 666,00	81 997,50	2
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		24	FR41	216 177,00	129 706,00	181 055,88	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		04	FR41	1 121 922,00	419 945,00	0,00	4
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		06	FR41	1 228 780,55	586 418,69	630 897,21	4
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		07	FR41	7 773 776,25	3 846 638,63	2 838 165,87	13
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		10	FR41	4 690 266,00	937 460,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		13	FR41	3 206 453,91	1 335 575,65	88 999,47	5
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		19	FR41	11 018 077,38	10 990 672,38	868 664,52	18
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		20	FR41	20 627 026,80	10 356 700,00	2 308 822,52	11
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		21	FR41	397 726,00	136 248,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		24	FR41	10 243 758,66	5 834 816,08	1 704 565,09	36
1	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		01	FR41	500 000,00	500 000,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		07	FR41	212 910,00	100 000,00	152 091,91	1
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		13	FR41	529 946,00	94 393,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		24	FR41	1 289 660,59	824 662,42	435 222,33	3
12	IEJ		103	01	07	07			19	FR41	4 083 862,26	4 083 862,26	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		03	FR41	504 897,00	100 964,00	402 038,40	2
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		05	FR41	400 336,11	120 100,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		07	FR41	9 073 600,00	1 430 153,00	4 752 057,47	12
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		08	FR41	1 500 000,00	172 000,00	2 186 069,97	2
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		20	FR41	302 427,00	90 728,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		24	FR41	3 838 824,00	535 466,00	2 372 962,30	3
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		03	FR41	135 786,00	40 735,80	135 786,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		04	FR41	627 000,00	125 400,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		05	FR41	630 000,00	126 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	FR41	19 870 696,20	3 931 187,00	5 125 712,76	28
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		11	FR41	459 372,00	137 810,00	158 642,41	1
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		24	FR41	2 658 272,00	663 654,00	1 999 250,00	4
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		01	FR41	306 991,00	61 398,00	309 091,44	1
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	FR41	5 332 425,00	855 443,85	1 500 606,30	4
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		04	FR41	3 212 361,00	784 960,00	761 082,61	4
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		05	FR41	773 680,00	232 104,00	191 656,32	2
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	FR41	23 640 574,69	5 337 066,74	10 694 301,02	46
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		08	FR41	2 150 000,00	215 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		11	FR41	522 000,00	104 400,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		14	FR41	278 039,00	83 410,00	235 848,36	1
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		24	FR41	1 940 455,70	426 476,00	762 000,00	4
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		01	FR41	419 809,00	125 940,00	77 649,99	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		03	FR41	3 814 594,00	412 461,20	4 426 673,30	6
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		04	FR41	4 598 621,00	952 412,00	2 120 591,76	4
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		05	FR41	9 052 140,00	2 264 900,00	4 949 295,00	3
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		06	FR41	3 923 865,00	732 670,00	3 303 331,63	2
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		07	FR41	124 628 786,10	21 567 064,51	61 474 578,60	122
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		08	FR41	14 940 274,70	803 640,00	13 426 397,44	5

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		11	FR41	676 820,00	203 046,00	176 190,00	2
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		12	FR41	400 000,00	64 000,00	976 148,48	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		13	FR41	1 255 893,00	80 096,00	1 353 994,34	2
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		15	FR41	2 182 930,40	519 310,00	980 539,48	2
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		22	FR41	1 551 076,00	465 322,80	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		24	FR41	6 317 206,00	1 181 572,25	2 155 256,00	9
2	FEDER	En transition	066	01	01	07	03		07	FR41	290 000,00	274 195,50	0,00	2
2	FEDER	En transition	066	01	01	07	03		24	FR41	805 772,00	602 386,00	0,00	2
2	FEDER	En transition	066	01	02	07	03		07	FR41	4 646 165,44	2 521 679,24	1 763 879,45	9
2	FEDER	En transition	066	01	03	07	03		07	FR41	1 302 329,00	778 190,35	925 763,92	6
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		07	FR41	21 354 901,00	5 600 795,00	8 203 201,65	18
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		22	FR41	22 029,85	22 029,85	0,00	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	FR41	2 170 592,00	504 850,00	1 918 864,84	4
2	FEDER	En transition	066	05	07	07	03		07	FR41	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	066	05	07	07	03		24	FR41	8 800 000,00	8 800 000,00	0,00	2
3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		01	FR41	63 467 739,86	26 849 554,43	13 164 269,90	42
3	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		01	FR41	70 530 028,13	17 382 063,46	17 843 299,31	42
3	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		24	FR41	2 172 747,00	628 707,86	0,00	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	02	04		22	FR41	392 461,87	392 461,87	610 287,03	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		01	FR41	1 186 851,04	1 186 851,04	0,00	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		15	FR41	705 531,07	705 531,07	956 476,35	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		21	FR41	57 028 712,25	45 214 121,95	9 127 650,65	75
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		22	FR41	29 895 245,04	21 075 080,82	18 318 015,79	33
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		24	FR41	10 013 276,86	2 744 069,94	2 881 413,26	16
3	FEDER	En transition	036	01	07	07	04		12	FR41	552 000,00	552 000,00	0,00	2
3	FEDER	En transition	069	01	07	07	04		07	FR41	156 823,04	81 903,50	57 491,08	2
3	FEDER	En transition	069	01	07	07	04		10	FR41	127 416,16	70 078,88	0,00	1
3	FEDER	En transition	069	01	07	07	04		24	FR41	614 626,21	517 905,43	0,00	6
4	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		18	FR41	3 072 548,00	3 072 548,00	514 286,98	2
4	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		22	FR41	619 326,00	619 326,00	455 379,43	1
5	FEDER	En transition	085	01	03	07	06		22	FR41	66 191,00	44 680,30	84 924,72	1
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		01	FR41	114 404,66	114 404,66	120 175,63	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR41	4 014 264,17	4 010 863,74	2 830 517,54	12
5	FEDER	En transition	086	01	07	07	06		18	FR41	42 073,50	42 073,50	0,00	1
5	FEDER	En transition	086	01	07	07	06		22	FR41	2 435 101,28	2 435 101,28	1 083 394,91	14
5	FEDER	En transition	086	01	07	07	06		24	FR41	3 219 690,00	3 219 690,00	0,00	1
6	FSE	En transition	117	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR41	124 529 833,44	124 486 361,44	43 019 084,93	56
7	FEDER	En transition	045	01	03	07	02		24	FR41	201 448,80	201 448,80	199 529,00	1
7	FEDER	En transition	047	01	03	07	02		13	FR41	89 500,00	89 500,00	89 500,00	1
7	FEDER	En transition	047	01	07	07	02		13	FR41	164 300,75	164 300,75	181 100,00	1
7	FEDER	En transition	047	01	07	07	02		24	FR41	14 700,00	14 700,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	078	01	01	07	02		18	FR41	140 492,50	140 492,50	137 992,49	3
7	FEDER	En transition	078	01	02	07	02		13	FR41	38 400,00	38 400,00	39 900,00	1
7	FEDER	En transition	078	01	03	07	02		18	FR41	575 235,28	575 235,28	410 106,87	10
7	FEDER	En transition	078	01	03	07	02		24	FR41	67 000,00	67 000,00	69 025,60	1
7	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		15	FR41	122 370,00	97 896,00	122 370,00	1
7	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		18	FR41	702 905,56	702 905,56	107 679,44	7
7	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		24	FR41	600 000,00	600 000,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		15	FR41	18 007,00	9 453,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		18	FR41	337 517,98	337 517,98	0,00	2
7	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		19	FR41	1 224 253,38	1 224 253,38	322 327,00	2
7	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		24	FR41	1 410 363,00	1 410 363,00	0,00	2
7	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		18	FR41	185 869,84	185 869,84	168 641,61	3
7	FEDER	En transition	080	01	03	07	02		13	FR41	543 328,31	543 328,31	0,00	2
7	FEDER	En transition	080	01	03	07	02		15	FR41	7 702,00	7 702,00	7 577,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	03	07	02		18	FR41	11 967,00	11 967,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		12	FR41	165 465,80	165 465,80	0,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		13	FR41	164 306,64	164 306,64	0,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		15	FR41	77 511,60	62 599,27	0,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		18	FR41	246 179,36	246 179,36	83 029,66	4
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		19	FR41	786 986,04	769 183,03	725 106,59	3
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		24	FR41	524 106,70	407 606,88	334 113,20	2
7	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		20	FR41	2 262 856,68	1 802 253,00	237 038,50	3
8	FEDER	En transition	053	01	02	02	09		20	FR41	2 366 009,24	1 537 759,74	2 605 085,87	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
8	FEDER	En transition	055	01	01	02	09		21	FR41	9 793 474,07	9 252 444,84	168 264,49	5
8	FEDER	En transition	055	01	02	02	09		21	FR41	21 150 885,14	20 418 322,30	4 993 612,55	20
8	FEDER	En transition	055	01	02	02	09		23	FR41	1 414 898,37	1 414 898,37	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	01	02	04		08	FR41	747 740,79	747 740,79	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	01	02	04		18	FR41	736 791,09	736 791,09	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	02	02	04		18	FR41	518 923,10	518 923,10	7 893,75	2
8	FEDER	En transition	089	01	03	02	04		08	FR41	110 884,20	110 884,20	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	03	02	04		18	FR41	708 228,23	708 228,23	366 806,59	1
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		04	FR41	38 752,99	19 376,50	39 628,04	0
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		13	FR41	8 943,00	8 943,00	0,00	1
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		15	FR41	2 445 055,13	2 022 507,44	1 176 669,47	12
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	FR41	5 553 936,75	4 833 935,61	5 072 997,68	5
9	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR41	859 431,39	830 656,68	123 183,99	7
9	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		24	FR41	474 026,02	471 576,44	340 437,30	4
9	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		04	FR42	26 247,01	13 123,50	26 839,66	1
9	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		13	FR42	6 057,00	6 057,00	0,00	0
9	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		15	FR42	1 656 010,16	1 369 823,05	796 945,87	8
9	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	FR42	3 761 623,04	3 273 973,84	3 435 888,07	3
9	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR42	582 083,86	562 595,05	83 431,22	5
9	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		24	FR42	321 052,84	319 393,77	230 574,61	3
10	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FR41	2 936 541,67	0,00	0,00	1
10	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR42	43 811,19	0,00	0,00	0
11	FSE	En transition	121	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR41	896 076,72	0,00	0,00	1
11	FSE	En transition	122	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR41	395 216,00	0,00	0,00	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	10	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	4	0,00		0,00	

du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)	Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)
1	0,00		0,00	
10	0,00		0,00	
2	0,00		0,00	
3	0,00		0,00	
4	0,00		0,00	
5	0,00		0,00	
7	0,00		0,00	
8	0,00		0,00	
9	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
12	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Une évaluation de mise en œuvre a été lancée fin 2017. Le cabinet TERITEO, groupé avec ASTER Europe, a réalisé un travail sur la fiabilité des données et la préparation de la revue de performance. L'étude a également permis d'analyser la prise en compte des principes horizontaux au sein des PO.

D'une part, la fiabilité des données a été analysée pour les 4 PO. Elle a reposé à la fois sur la qualité des données (complétude, méthodes de calcul) et sur leur collecte (système d'information, procédures). Ce travail a permis de corriger un certain nombre d'erreurs de compréhension et/ou de calcul des indicateurs de réalisation. Un guide des indicateurs a pu être actualisé et harmonisé pour le Grand Est et constitue aujourd'hui un outil de référence pour les services instructeurs. Le cabinet a également procédé à une analyse des indicateurs de résultat FEDER dont une partie doit faire l'objet de modification pour des soucis de disponibilité notamment.

D'autre part, cette étude a porté sur la préparation de la revue de performance 2019 avec une analyse des erreurs méthodologiques et des facteurs exogènes afin de justifier des éventuelles modifications de cibles pour chacun des PO. Le prestataire a diagnostiqué la situation de chacun des PO et estimé le niveau de réalisation pouvant être attendu au 31/12/2018. Suite à ce constat, un important travail de propositions de modifications des valeurs des indicateurs du cadre de performance a été réalisé, en lien avec les services, et a abouti à une révision du cadre de performance.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

Non validé

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNESMMMM

En 2017, la France a bénéficié d'une dotation de 310,2 millions d'euros issus du fonds spécifique IEJ, auxquels s'ajoutent 312 millions d'euros de FSE. Cette enveloppe de 622 millions d'euros a été répartie entre le Programme Opérationnel National spécifique IEJ (70% des fonds), géré par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), et 12 Programmes Opérationnels Régionaux multi-fonds FEDER-FSE-IEJ (30% des fonds), gérés par les Conseils régionaux des territoires éligibles à l'IEJ. Le Programme Opérationnel National spécifique IEJ comprend par ailleurs deux volets : une enveloppe dite « centrale », gérée par la DGEFP pour le financement de dispositifs nationaux, et une enveloppe dite « déconcentrée », gérée par les Direccte-Dieccte (autorités de gestion déléguées sur les territoires).

Le dispositif IEJ est reconduit pour les années 2017 à 2020, avec un budget affecté de 1,2 milliards d'euros d'IEJ, devant être complété par une contrepartie FSE.

Non éligible lors de la première vague de l'IEJ, le territoire lorrain est pour la seconde vague objet de l'enveloppe de flexibilité de 10%, sur proposition de l'Etat membre, au titre de deux de ses départements : la Meurthe et Moselle et la Moselle.

Le PO Lorraine et Massif des Vosges a donc été modifié pour intégrer un axe 12 FSE/IEJ doté d'une enveloppe de 4 000 000 € (1 188 001 € d'IEJ et 2 811 999 € de FSE).

En 2018, une 1ère opération FSE/IEJ a été programmée : Actions de l'Ecole de la 2ème Chance concernant les départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle sur l'année 2018, portées par l'Association de Gestion de l'Ecole de la 2ème Chance de Lorraine. Un soutien de 2 140 328,01 € de FSE/IEJ pour un coût total de 4 083 862,26 € a été programmé en mars 2018.

L'E2C Lorraine s'adresse à des jeunes âgés d'au moins 17 ans et de moins de 26 ans, sans qualification, ou de qualification de niveau VI et V bis de l'Éducation Nationale prioritairement et ponctuellement de niveau IV non validé, sans emploi.

Par son originalité pédagogique et organisationnelle, l'E2C est un dispositif alliant parfaitement la construction de parcours individualisés, la mise en action d'une démarche de projet de groupe et un

modèle d'organisation s'appuyant sur un partenariat avec le monde de l'entreprise.

La vocation de l'E2C est d'apporter une réponse formation adaptée aux besoins spécifiques des publics en voie d'exclusion sociale et professionnelle, tout en créant une structure ouverte sur le monde de l'entreprise, sur les pédagogies actives, sur l'individualisation des parcours et sur les outils du multimédia.

Le bilan de l'année 2018 est le suivant :

A l'entrée de l'opération :

-635 chômeurs, y compris chômeurs de longue durée

-154 inactifs

-305 participants CITE 1-2

463 participants CITE 3-4

A la sortie de l'opération :

-78 participants inactifs engagés dans une recherche d'emploi

-105 participants suivant des études ou une formation

-149 participants en emploi

Ce dispositif n'est pas nouveau mais s'intègre parfaitement dans le cadre des priorités de soutien de l'IEJ.

Il souffre toutefois de difficultés de recrutement, liées à la concurrence entre dispositifs sur ce segment de populations participantes : Garantie Jeunes, EPIDE, Service Militaire Volontaire....

Non validé

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le nombre de dossiers programmés depuis le début de la période de programmation (1064) et le taux de programmation FEDER-FSE-IEJ (53,51%) s'inscrivent dans la moyenne nationale, après 4 exercices pleins de programmation (2015, 2016, 2017 et 2018), et donc non synonymes de problèmes importants survenus dans la mise en œuvre du programme même si une accélération de la programmation est attendue. Après avoir été désignée autorité de gestion par l'autorité d'audit nationale le 21 décembre 2016, la Région Grand Est a pu établir 14 demandes de paiement auprès de la Commission européenne et éviter les dégagements 2017 et 2018.

Globalement, les difficultés suivantes peuvent être soulignées :

- Le changement des politiques régionales résultant de la fusion des Régions. En effet, le PO Lorraine et Massif des Vosges a été établi sur base de l'ancien contexte régional afin de s'articuler avec les dispositifs existants et prévus et notamment d'intervenir en cofinancement des crédits publics nationaux et régionaux. L'évolution de ces politiques régionales a entraîné un ralentissement de la programmation. Ces évolutions se font toujours ressentir et des ajustements mineurs du PO ont dû être opérés et seront encore proposées, après approbation par le Comité de suivi et la Commission européenne, afin de maintenir le rythme de programmation.

- Le système d'information Synergie utilisé depuis 2016 par l'Autorité de gestion pour le PO Lorraine et Massif des Vosges a connu plusieurs évolutions dues à des blocages dans certains modules de certification ou d'agglomération des données. La Région a donc été contrainte de maintenir et de développer des systèmes de suivi parallèles pour garantir le bon suivi des données.

- La collecte des indicateurs de résultat pose également problème en raison des nouveaux périmètres géographiques retenus par la majorité des instituts statistiques (nouvelles régions) et l'abandon ou l'évolution de structures de recueils statistiques ou des critères statistiques anciennement établis. Les indicateurs ayant été définis sur les anciens territoires régionaux, la collecte s'avère donc plus complexe voire impossible du fait de la nécessité d'obtenir les éléments intra-territoriaux ayant permis la définition d'un indicateur à une échelle régionale nouvelle. Concernant l'exercice 2018, à l'instar des exercices précédents et considérant ces éléments, les valeurs ne pouvant être collectées ne sont alors pas renseignées (case laissée vierge). Une réflexion quant à la modification de ces indicateurs est en cours et devrait aboutir en 2019.

- La consolidation des indicateurs de réalisation dans le cadre du rapport annuel précédent a mis en lumière quelques difficultés, notamment des cibles établies sur base de méthodologie de calcul erronées et des facteurs exogènes survenus empêchant la bonne programmation et donc la bonne réalisation de certaines actions qui ne peuvent par conséquent être valorisées. Un travail de réflexion sur des propositions de modification d'indicateurs de réalisation du cadre de performance a abouti en 2018 par une validation par la Commission européenne. Les cibles fixées dans le cadre de performance ont toutes

été atteintes, preuve de l'utilité de cette démarche et des problématiques rencontrées à l'origine de l'élaboration du PO en termes de définition des valeurs cibles.

- la multiplication des contrôles qui ont atteint un niveau encore plus important en 2018 alors que ce problème était déjà souligné en 2017 (l'audit système de la CICC et l'audit de reperformance de la Commission européenne se sont additionnés aux vérifications d'opération, contrôles qualité certification et contrôles ciblés sur risque de l'Autorité de certification, contrôle de 2nd niveau de la CICC...) obligeant le service programmation de l'autorité de gestion à passer un temps important et croissant à leur suivi et aux réponses à apporter. A noter l'impact sur les porteurs de projets pour lesquels les paiements sont suspendus en attendant la clôture des contrôles auxquels ils sont soumis. De plus, dans les faits, le principe de proportionnalité des contrôles est parfois remis en question avec des opérateurs contrôlés plusieurs fois et des champs de contrôle qui se recoupent la majeure partie du temps avec des risques d'interprétation différents (marchés publics, aides d'Etat...). Cette charge étant incompressible car résultant de structures externes à l'autorité de gestion, il n'est de solution que de l'absorber dans le plan de travail des agents.

- l'insécurité juridique dans laquelle se trouvent l'autorité de gestion et certains porteurs de projets au regard d'interprétations liées à la réglementation (notamment aides d'Etat) : tableau de calcul de la surcompensation concernant la rénovation thermique des logements sociaux (résolu depuis), problème de l'autofinancement public notamment sur les projets de réseaux de chaleur, application du régime THD, etc... Ces problèmes sont discutés en groupes de travail nationaux et remontés à la Commission européenne mais les clarifications peuvent prendre du temps et ainsi retarder ou bloquer certaines programmations.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

Non validé

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

Non validé

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	40 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 juin 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France, Montreuil
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant

	uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé

11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France Active Garantie
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France, Montreuil
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	sélection conforme au principe des Traités (< aux seuils de la directive MP)
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20 nov. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	800 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	400 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	400 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	200 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	100 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	100 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	100 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	100 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	garanties de prêts en faveur des chômeurs repreneurs/créateurs d'entreprises
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	164 060,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	82 030,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	164 060,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	67
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	67
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	67
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total	0,00

engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en	

EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	400 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	400 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	400 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	67,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	300,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	107,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER

3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	40 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 juin 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France, Maisons-Alfort
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure

9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BpiFrance
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France Maisons-Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Passation de marché interne
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	17 déc. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	8 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	prêts FEDER Innovation
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires	0,00

finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	2
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	2
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	2
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	

VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	4 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00

38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	20,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)

3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	40 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 juin 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds européen des matériaux
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France, Metz
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	

l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	DEMETER
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France, Grenoble
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 juil. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	540 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	270 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	270 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00

15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	270 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	270 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prises de participations et quasi-participations minoritaires
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par	0

produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00

36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	40,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement

	<i>productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	4,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

Non validé

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Non valide

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Non validé

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Non validé

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Non validé

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

Non validé

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Non validé

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Non validé

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

Non validé

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
-----------------	--

En cumulé depuis 2014, 282 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 148 143 398,02 € et un montant FEDER de 57 351 033,75 €. En programmation FEDER, il s'agit de l'axe avec le plus fort taux de programmation en valeur absolue et en pourcentage de la maquette (74,48%).

Toutes les thématiques de la S3 sont couvertes (matériaux, santé, énergie, industrie, procédés). Les principaux acteurs de la recherche académique du territoire bénéficient d'un soutien au titre du FEDER ainsi que de nombreuses entreprises innovantes lorraines prenant part à des projets collaboratifs d'envergure ; l'écosystème de l'innovation a également été soutenu permettant ainsi l'émergence et la détection de projets innovants sur le territoire.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « Hôpital virtuel » porté par l'Université de Lorraine ;
- « FIGEDIM 2020 - Filière Grand Est pour le développement de l'Imagerie Moléculaire » porté par Nancyclotep ;
- « Equipements scientifiques Institut Jean Lamour DAUM » porté par l'Université de Lorraine ;
- « IT2MP : Innovations Technologiques, Modélisation et Médecine personnalisée 2016 » porté par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ;
- TALISMAN : Tannin and cArbon materiaLS and Metamaterials for Advanced applicatioNs porté par l'Université de Lorraine.

En 2018, la Région Grand Est a été retenue, aux côtés de 11 autres régions et Etats-membres, au titre de l'action pilote lancée par la Commission européenne portant sur les régions en transition industrielle. Les échanges menés au sein de cette action permettent de nourrir la refonte à venir de la Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisations Intelligentes pour la prochaine période de programmation.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes, preuve de l'atteinte des objectifs fixés :

- Indicateur CO25 : 499,7 ETP chercheurs travaillant dans des infrastructures de recherche améliorées pour une valeur cible 2018 de 333 (150% de taux d'atteinte). Avec 1922,51 ETP en valeur prévisionnelle, la valeur cible 2023 de 1000 serait dépassée. Ceci atteste d'une mobilisation importante des chercheurs sur les équipements financés par le FEDER.
- Indicateur financier : 24 269 827,23 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 24 402 014 € (99% d'atteinte). A ce stade, les perspectives de programmation prévoient une surprogrammation de l'axe qui donnerait lieu à la consommation, a minima, de l'intégralité de l'enveloppe, permettant ainsi de justifier de la valeur-cible 2023. Un remaquetage sera proposé fin 2019 afin de soutenir les opérations prévues.

Axe prioritaire

10 - Assistance Technique FEDER

1 dossier a été programmé en 2018 pour un coût total éligible de 2 980 352,86 € et un montant FEDER de 1 490 176,43 € (13,30% de l'enveloppe). Cette opération couvre les dépenses liées à la mise en œuvre du PO Lorraine et Massif des Vosges de juillet 2014 à décembre 2017.

Indicateurs de réalisation

Le nombre d'ETP pour la mise en œuvre du volet FEDER du PO Lorraine et Massif des Vosges s'élève à 14,4 en moyenne de 2014 à 2017, et à 15 ETP en tenant compte des ressources dédiées à l'animation et la communication.

En matière d'information et de communication, conformément aux plans d'actions annuels déclinant la stratégie de communication approuvée par le comité de suivi, 7 actions ont été réalisées en moyenne chaque année de 2015 à 2018. Le site internet europe-en-lorraine.eu reste très visité en 2018 avec 13 201 sessions comptabilisées du 1er janvier au 31 décembre, la fréquentation maximale ayant été enregistrée en 2016 avec 19 437 sessions.

Indicateur de résultat

L'indicateur de résultat n'apparaît plus pertinent, l'autorité de gestion ayant opté pour un système de gestion commun pour les 4 PO du Grand Est, ce qui se traduit par le calcul d'un taux d'erreur unique pour l'ensemble des PO.

Axe prioritaire

11 - Assistance Technique FSE

En cumulé, 2 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 1 291 292,72 € et un montant FSE de 774 775,63 € (26,98% de l'enveloppe). Le dossier programmé en juin 2018 couvre les dépenses liées à la mise en œuvre du volet FSE du PO Lorraine et Massif des Vosges de juillet 2014 à décembre 2017 pour un total éligible de 896 076,72 € et un montant FSE de 537 646,03 €.

Indicateur de réalisation

Le nombre d'ETP pour la mise en œuvre du volet FSE du PO Lorraine et Massif des Vosges s'élève à 5,2 en moyenne de 2014 à 2017.

Axe prioritaire

12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)

1 programmation en 2018 (la première au titre de l'IEJ du fait de l'abondement fin 2017) pour un coût total de 4 083 862,26 € et une subvention FSE/IEJ de 2 140 328,01 €. Le projet soutenu concerne les

actions de l'Ecole de la 2ème Chance sur les territoires de Moselle et de Meurthe-et-Moselle.

Aucune demande de paiement auprès de la Commission européenne concernant cet axe n'a encore été réalisé, il n'est pas possible de rendre compte du niveau d'atteinte de la valeur cible 2023 concernant l'indicateur financier.

Au 31/12/2018, le taux d'atteinte des valeurs cible 2023 conventionnées est le suivant :

participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée : 635, soit 41,7% de la cible 2023(1520).

Axe prioritaire

2 - Améliorer la compétitivité des PME

En cumulé depuis 2014, 326 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 297 311 541,19 € et un montant FEDER de 36 051 131,31 €. En programmation FEDER, il s'agit du 2ème axe avec le plus fort taux de programmation en valeur absolue et en pourcentage de la maquette (51,95%).

Il est précisé que, sur l'axe 2, les projets sont financés via l'attribution directe de subventions par l'Autorité de gestion mais également par le biais de l'abondement d'instruments financiers.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « Investissements Matériels de Réparation et Maintenance Matériels Roulants » des ATELIERS DE BASSE HAM ;
- « Construction d'une unité de production de 1.3 propanediol (PDO) et d'acide butyrique (AB) » de Metex Noovista SAS ;
- « Création d'un resort animalier » de la SARL PARC ANIMALIER ;
- « Soutien au démarrage de 4 pôles entrepreneuriaux sur les territoires de Dieuze, Morhange, Saint-Mihiel et Etain » d'ALEXIS ;
- « Fonds de garantie en faveur des chômeurs créateurs d'entreprises » de France Active Garantie

(FAG SA).

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes, preuve de l'atteinte des objectifs fixés :

- Indicateur CO01 : 606 entreprises bénéficiant d'un soutien pour une valeur cible 2018 de 500, soit une atteinte de 133 % de l'objectif intermédiaire. Avec une valeur prévisionnelle de 2 168 entreprises pour une cible 2023 de 1 260, l'objectif serait dépassé sous réserve de la réalisation des opérations programmées. Ceci s'explique par les prévisions de soutien de PME dans le cadre des actions collectives programmées.
- Indicateur financier : 110 280 681,87 € de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 27 016 429 € (408% d'atteinte). Avec une cible 2023 de 115 666 667 €, le taux d'atteinte est d'ores-et-déjà de 95,34% permettant de se projeter sereinement quant à la réalisation de cet objectif.

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
-----------------	--

En cumulé depuis 2014, 223 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 236 843 458,53 € et un montant FEDER de 37 698 701,54 € (41,82 % de l'axe).

Les dispositifs concernant la réduction de la consommation énergétique des entreprises industrielles (34B) et l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux (34E) connaissent encore quelques retards en termes de programmation mais plusieurs projets sont identifiés, laissant présager une augmentation de la programmation sur l'exercice 2019. Concernant le dispositif 34B, les acteurs et financeurs de la thématique ont été sollicités afin de définir une stratégie commune permettant une meilleure information des bénéficiaires potentiels et ainsi une maximisation de la programmation sur les deux années à venir. Pour les pôles d'échanges multimodaux, la raison en est le retard pris par SNCF réseaux, porteur des opérations à venir, dans la mise en place des projets.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « Rénovation énergétique de 373 logements sociaux Meurthe et Moselle Nord - Meurthe et

Moselle Habitat » porté par Meurthe et Moselle Habitat ;

- « Installation d'une unité de méthanisation » porté par SAS Méthasanon ;
- « Installation d'une chaufferie bois » porté par SAS GREEN VALLEY ENERGY ;
- « Plateforme Locale de Rénovation Énergétique – Dialecte » portée par l' AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT D'EPINAL - CENTRE VOSGES ;
- « Création d'un Espace Info Energie dans le Pays de Verdun » portée par le Centre Meusien d'Amélioration du Logement.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes, preuve de l'atteinte des objectifs fixés :

- Indicateur CO30 : 29,47MW de capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables pour une valeur cible de 2018 de 20MW (147% de taux d'atteinte). Avec une valeur prévisionnelle de 76,98 pour une valeur cible 2023 de 64,2, le taux d'atteinte serait de 119,91% ;
- Indicateur CO31 : 5272 ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique pour une valeur cible 2018 de 5000 soit 105% de taux d'atteinte. Avec une valeur prévisionnelle de 7920 pour une valeur cible 2023 de 15000, le taux d'atteinte est pour l'instant de 52,80%. La ligne budgétaire de la PI 4c étant pour l'instant programmée à moitié, une prévision d'un doublement du nombre de ménages soutenus est attendu.
- Indicateur financier : 29 666 091,28 € de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 23 668 578 € (125% d'atteinte). Avec une cible 2023 de 150 248 540 €, le taux d'atteinte est pour l'instant de 20% mais les dépenses totales programmées de 236 843 458,53 € permettent d'envisager un dépassement de la valeur cible.

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
-----------------	--

Suite à la labellisation des PAPI (Programmes d'action et de prévention des Inondations) et leur validation par l'Etat (dernière conditionnalité ex-ante du PO levée en 2015), la programmation a pu débuter en 2016 et s'est poursuivie en 2017. 3 opérations ont donc été programmées au total pour un coût total de 3 691 874,00 € et un montant FEDER de 1 100 940,00 € (22,02% de l'enveloppe de cet axe). Aucune programmation n'a eu lieu en 2018.

Du fait des délais d'adoption des PAPI, les opérations programmées ont pris du retard et les indicateurs de réalisation également par conséquent. Concernant l'indicateur C020 et considérant cela, une modification a été validée par la Commission européenne permettant de mettre en place une Etape Clé de Mise en Œuvre portant sur la justification du lancement de travaux correspondant à une population de 19 100 habitants. Les justificatifs ont été fournis permettant de justifier de la valeur de cette ECMO. Avec une valeur cible 2023 fixée à 22 992 et considérant les travaux engagés à ce jour pour 19 100 habitants, l'atteinte de l'objectif est planifiée.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « Aménagements de lutte contre les inondations sur le ruisseau des Neuf Fontaines – phase travaux » portés par le Syndicat Mixte/Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents et la Commune de Réhon (2 projets) ;
- « Mise en sécurité des tronçons 5 et 6 de l'ouvrage OH6 sur la Chiers » portée par la Ville de LONGWY.

Concernant l'indicateur financier du cadre de performance, 761 048,68 € de dépenses ont été certifiées pour une valeur cible 2018 de 328 186 (232% d'atteinte).

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
-----------------	--

En cumulé depuis 2014, 30 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 9 891 724,61 € et un montant FEDER de 2 462 424,70 € (49,25% de l'enveloppe de l'axe).

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « Acquisition de l'Etang Rouge à Insviller » portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine ;
- « Animation des sites vosgiens NATURA 2000 » portée par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges ;
- « Animation des politiques Trame Verte et Bleue du PNRL » portée par le Parc Naturel Régional de Lorraine ;
- « Sensibilisation à la préservation de la Vallée de la Meuse » portée par le Conseil départemental de la Meuse ;
- « Observatoire du patrimoine naturel » porté par le Parc Naturel Régional de Lorraine.

Le seul indicateur de réalisation de cet axe, également indicateur du cadre de performance, affiche une atteinte de l'objectif 2018 à hauteur de 154% en valeur réalisée (Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation (CO23)) avec 769,46 hectares pour un objectif de 500. Avec 1898,69 hectares en valeur prévisionnelle pour une cible 2023 de 1000, le taux d'atteinte serait de 189,97%.

Concernant l'indicateur financier du cadre de performance, 3 496 410,77 € de dépenses ont été certifiées pour une valeur cible 2018 de 1 946 429 € (180% d'atteinte). Avec une cible 2023 de 8 333 334 €, le taux d'atteinte est pour l'instant de 41,96% mais les dépenses totales programmées de 9 891 724,61 € permettent d'envisager un dépassement de la valeur cible.

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
-----------------	---

En cumulé depuis 2014, 56 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 124 529 833,44 € et un montant FSE de 64 317 009,94 € (97,29 % de l'enveloppe de l'axe). Cela en fait l'axe le plus fortement programmé en valeur absolue et en % du PO, tous fonds confondus.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée

au regard de la programmation des projets suivants :

- Les plans régionaux de formation des demandeurs d'emploi portés par la Région Grand Est ;
- Les actions de l'Ecole de la 2ème chance portées par l'Association de gestion de l'Ecole de la 2ème Chance de Lorraine ;
- Les formations de personnes sous main de justice.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes, preuve de l'atteinte des objectifs fixés :

- Indicateur CO01 : 18 525 chômeurs suivant des formations pour une valeur cible 2018 de 15 558, soit un taux d'atteinte de 119%. La cible 2023 est de 20 229 et devrait être atteinte au regard du nombre d'actions en cours et à venir soutenues par le FSE.
- Indicateur financier : 21 590 773,24 € de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 18 098 260 € (119% d'atteinte). Avec une cible 2023 de 110 179 255 €, le taux d'atteinte est pour l'instant de 19,6% mais les dépenses totales programmées de 124 529 833,44 € permettent d'envisager un dépassement de la valeur cible.

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
-----------------	--

En cumulé depuis 2014, 57 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 10 682 774,22 € et un montant FEDER de 3 005 012,83 € (7,51 % de l'enveloppe de l'axe).

Le dispositif « aménagement THD » (72A) connaît des retards en termes de programmation du fait de la publication tardive du régime THD fin 2016 et de l'impact sur les délais de lancement du projet THD Grand Est dont la Délégation de Service Publique (DSP) n'a été notifiée qu'en septembre 2017. Une programmation en 2019 est envisagée notamment sur bases des nouvelles dispositions réglementaires permises par le règlement Omnibus.

Le dispositif « usages numériques » (72C) devrait également connaître un accroissement de la programmation en 2019 avec des opérations d'envergure concernant les pédagogies éducatives.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « MEDIALE : Acquisition d'un Système d'Information régional de gestion de données d'imagerie médicale » portée par le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Télésanté Lorraine ;
- « Médiation numérique du palais des ducs de Lorraines-Musée Lorrain » portée par la VILLE DE NANCY- Palais des ducs de Lorraine - Musée Lorrain ;
- « Modernisation du Cadastre d'Alsace Moselle » portée par la Région Grand Est ;
- « Centre de valorisation de la mémoire industrielle régionale - Mémoire d'Image » porté par IMAGE'Est ;
- Plateforme E-Service » portée par Metz Métropole.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes, preuve de l'atteinte des objectifs fixés :

- Une Etape Clé de Mise en Œuvre (ECMO) a été validée par la Commission européenne concernant le déploiement de 352 prises dans des communes prioritaires. Avec 6179 prises, cet objectif est largement dépassé en dépit du retard de programmation (1755% de taux d'atteinte). Les 93 800 prises prioritaires livrées constituant la valeur cible 2023 devraient être justifiées dans problématique particulière en raison de la réalisation du plan THD Grand Est.
- Indicateur spécifique : 17 Nouveaux services publics numériques mis en œuvre pour une valeur cible 2018 de 15, soit un taux d'atteinte de 113%. Avec une valeur prévisionnelle de 70 pour une valeur cible 2023 de 40, le taux d'atteinte final serait de 175%.
- Indicateur financier : 2 379 771,36 € de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 2 625

492 € (91% d'atteinte). Avec une cible 2023 de 66 666 667 €, le taux d'atteinte est pour l'instant de 3,57% mais la programmation à venir du THD Grand Est et la justification des dépenses liées permettent d'envisager un dépassement de la valeur cible.

Axe prioritaire

8 - Développement urbain durable

En cumulé depuis 2014, 34 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 37 547 834,23 € et un montant FEDER de 7 128 949,90 € (26,25% de l'enveloppe de l'axe).

Pour mémoire, les dossiers programmés au titre des 3 priorités d'investissement de cet axe sont soumis à des procédures de sélection particulières (remontée des opérations par les organismes intermédiaires au titre de la politique de la ville et au titre de l'urbanisme durable).

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « AGORA PATROTTE Médiathèque Centre social » portée par la Ville de Metz ;
- « Transformation de l'ancien bâtiment SEGPA et extension pour la création d'une salle de gymnastique » portée par la Commune de Fameck ;
- « Maison de santé pluriprofessionnelle de Tomblaine » portée par la Ville de Tomblaine ;
- « EcoQuartier Biancamaria à Vandoeuvre-les-Nancy » porté par la Métropole du Grand Nancy ;
- « Création d'une Maison de l'enfance » portée par la Commune de Herserange.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes, preuve de l'atteinte des objectifs fixés :

- Indicateur CO38 : 62 292m² d'espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines pour une valeur cible 2018 de 40 000 m², soit un taux d'atteinte de 156%. Avec une valeur prévisionnelle de 55 957m² pour une valeur cible 2023 de 133 333, le taux d'atteinte est pour l'instant de 41,97%. En considérant les projets prévus non programmés à ce jour qui consommeraient l'intégralité de l'enveloppe (taux de programmation de 26,25% à ce jour), l'atteinte de l'objectif semble réalisable.
- Indicateur spécifique : 16 équipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible pour une valeur cible 2018 de 15, soit un taux d'atteinte de 107%. Avec une valeur prévisionnelle de 28 équipements pour une valeur cible 2023 de 50, le taux d'atteinte est pour l'instant de 50%. En considérant les projets prévus non programmés à ce jour qui consommeraient l'intégralité de l'enveloppe (taux de programmation de 26,25% à ce jour), l'atteinte de l'objectif semble réalisable.
- Indicateur financier : 4 507 252,78 de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 2 376 945 € (190% d'atteinte). Avec une cible 2023 de 45 266 667 €, le taux d'atteinte est pour l'instant de 9,96% mais avec la programmation à ce jour de 37 547 834,23 € de dépenses et les projets identifiés, la justification des dépenses liées permettent d'envisager un dépassement de la valeur cible.

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
-----------------	---

En cumulé depuis 2014, 49 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 15 733 219,19 € et un montant FEDER de 4 367 406,97 € (36,90 % de l'enveloppe de l'axe).

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « Développement du domaine skiable de Gérardmer - Tranche 1 (2015-2016) » porté par la Commune de Gérardmer ;
- « Réaménagement du camping du "Domaine de Longemer" » porté par la Commune de Xonrupt-Longemer ;
- « Extension et optimisation du parcours de découverte de la manufacture » portées par l'Association Saint-Louis cristal et lumière en pays de Bitche ;
- « Création de trois nouvelles activités » portée par BOL D'AIR AVENTURE ;

- « Référentiel phytosociologique des milieux ouverts du Massif des Vosges et valorisation agro-écologique des systèmes herbagers - Tranche 2 (2015-2017) : Guide des végétations prairiales » porté par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes, preuve de l'atteinte des objectifs fixés :

- Indicateurs CO01 : 23 entreprises soutenues en régions en transition et 16 en régions plus développées pour des valeurs cibles 2018 de 22,34 et 15,66, soit des taux d'atteinte de 103 et 102%. Les valeurs prévisionnelles sont de 40 entreprises en régions en transition et 28 en régions plus développées pour des valeurs cibles 2023 et de 46,45 et 32,55, soit des taux d'atteinte respectifs à ce jour de 86,11% et 86,02%. La barre réglementaire des 85% serait donc déjà dépassée.
- Indicateurs financiers : 4 686 294,32 € de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 2 223 056 € (211% d'atteinte) en régions en transition. 3 173 977,94 € de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 1 505 825 € (211% d'atteinte) en régions plus développées. Avec des cibles 2023 de 14 112 000 € en régions en transition et de 9 559 008 € en régions plus développées, les taux d'atteinte sont pour l'instant de 33,2% mais avec la programmation à ce jour de 15 733 219,19 € de dépenses et les projets identifiés, la justification des dépenses liées permettent d'envisager un dépassement de la valeur cible.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Le PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges assure la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la prévention de la discrimination sur le territoire. Ces principes horizontaux sont plus particulièrement mis en œuvre à travers les exemples des axes suivants.

Sur l'axe 3 (transition énergétique), la rénovation thermique des logements sociaux contribue à une meilleure qualité de vie et à une réduction des charges des familles modestes. Au titre du dispositif « mobilité », priorité a été donnée au financement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour les pôles d'échange multimodaux.

Sur l'axe 6 (FSE), la majorité des projets financés s'inscrit dans le cadre du plan régional de formation essentiellement destiné aux demandeurs d'emploi. Ce plan de formation est mis en œuvre par voie de marché public. Lors de sa commande, le maître d'ouvrage attire l'attention des soumissionnaires sur le fait que l'accès égalitaire des femmes et des hommes à la formation tout au long de la vie est l'une des orientations fortes de la politique régionale. Les organismes de formation doivent ainsi s'engager dans une démarche en faveur de l'égalité professionnelle et la qualité de l'emploi au sein de leur structure et en direction des publics accueillis. Une grande attention est également prêtée à la prévention de la discrimination, en affirmant que les publics spécifiques, tels que les travailleurs handicapés, les détenus, les seniors sont des stagiaires de droit commun et peuvent donc pleinement bénéficier du plan régional de formation. Les soumissionnaires sont invités à mettre en place, et en partenariat avec des structures dédiées à cet effet, des mesures permettant à ces publics de s'intégrer dans les actions de formation financées. De manière générale, l'ensemble des actions cofinancées par le FSE contribuent de fait à la lutte contre les discriminations, en ciblant les personnes les plus fragilisées.

Sur l'axe 7 (TIC), le développement du THD viendra réduire la fracture numérique territoriale. Au titre du dispositif « usages numérique », l'ensemble des projets permettant d'améliorer la qualité de vie des lorrains et de développer les pratiques numériques garantit une totale égalité des hommes / des femmes et une égalité de traitement à l'accès à l'offre du tourisme, aux outils de formation, aux outils de l'apprentissage numérique, etc... Ex : plateforme d'e-learning et glossaire franco-allemand relatifs au secteur du BTP, destinés aux professionnels et aux demandeurs d'emploi transfrontaliers de l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) Grand Est. Ce projet permet de diversifier et d'enrichir les méthodes d'enseignement et de formation par l'accès aux ressources en ligne et aux outils numériques pour tous les acteurs du monde de l'éducation et de la formation.

Sur l'axe 8 (développement urbain durable), ces principes horizontaux sont pris en compte à travers la création d'équipements de santé pour les quartiers politiques de la ville avec objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales mais également via les pour lutter contre les disparités territoriales en termes d'offre de services et à renforcer l'égalité des chances ainsi que la mixité sociale, générationnelle et culturelle. Ex : maison de santé pluriprofessionnelle à Tomblaine ; création d'une maison de l'enfance à Herserange ; réalisation d'un city stade à Verdun avec accès destiné aux personnes à mobilité réduite.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Dans le cadre du PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges, le principe de développement durable est appliqué de manière transversale à l'ensemble du programme mais concerne principalement les axes 3 (transition énergétique), 4 (lutte contre les inondations), 5 (biodiversité), 8 (développement

urbain durable) et 9 (Massif des Vosges).

Les exemples suivants peuvent être mis en avant :

Axe 3 :

- Energies renouvelables : soutien aux projets d'unité de méthanisation, de chaufferie bois/biomasse, des réseaux de chaleur, des pompes à chaleur géothermique.
- Efficacité énergétique des entreprises : 9 opérations de réduction de la consommation énergétique des entreprises industrielles par le biais de l'amélioration de leur process industriel pour améliorer leur compétitivité avec objectif de développement durable. Ex. : projet de l'Agence de Développement du Sud Messin de promotion et accompagnement de démarches d'efficacité énergétique et d'utilisation d'énergies renouvelables dans les entreprises.
- Rénovation thermique des logements sociaux. Ex. : rénovation énergétique de logements sociaux à Neuves-Maisons par Présence Habitat. 100 ménages avec meilleur classement en consommation énergétique.

Axe 4 : investissements pour prise en compte des risques spécifiques liés aux inondation. Ex. : projet syndicat intercommunal de protection des personnes et des biens contre les inondations, et renaturation et restauration du ruisseau des Neuf Fontaines et des milieux associés.

Axe 5 : préservation et la protection des sites d'intérêt écologique régional ; sensibilisation des publics à la protection de la biodiversité. Ex. : programme d'actions 2015-2016 du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine avec rédaction de 10 plans de gestion, le suivi écologique de 5 sites et la gestion de 166 sites naturels.

Axe 8 :

- Urbanisme durable : projets d'aménagement de zones à vocation première d'habitat réfléchies selon les principes du développement durable et les projets d'amélioration de la connaissance en

urbanisme durable. Ex. : projet de la zone d'aménagement concertée du Sansonnet à Metz (jardins partagés et familiaux, éclairage public LED, voies douces, gestion naturelle des eaux de pluie).

- Politique de la ville : réhabilitations de bâtiments soumises à des critères d'économies d'énergie : réduction d'au moins 50 % des besoins en énergie. Ex. : projet de réhabilitation de locaux pour création de bureaux et d'un atelier pour l'association de réinsertion Rémelange Services, prévoit une consommation d'énergie primaire après travaux inférieure de plus de 40% à la consommation de référence.

Axe 9 :

- Développement économique touristique : opérations de rénovation et d'extension d'hébergements touristiques. Pour les rénovations, a minima atteinte du niveau « Basse Consommation (BBC) ». Pour les extensions, a minima réduction de 10 % de la consommation d'énergie par rapport aux exigences réglementaires (RT 2012/ BBC). Ex. : le contrôle du respect de ces critères a été effectué sur le projet d'extension de l'hôtel « Les reflets du lac ».

Biodiversité : protection des espèces spécifiques du Massif et les habitats naturels montagnards particulièrement sensibles au changement climatique ; sensibilisation des publics à la protection de la biodiversité. Ex. : Parc Naturel des Ballons des Vosges sur gestion des fréquentations et formation au respect de la quiétude de la faune en faveur des acteurs du tourisme.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	1 519 509,95	1,97%
3	141 583 763,57	157,06%
4	2 215 124,22	44,30%
5	2 374 013,72	47,48%
9	447 318,82	3,78%
Total	148 139 730,28	36,16%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Afin d'assurer la complémentarité entre les différents fonds (FEDER, FEADER, FSE) et la bonne information du partenariat, une instance unique de programmation a été mise en place : le Comité régional de programmation (CRP), qui émet, avant la décision de l'Autorité de gestion (AG), un avis consultatif préalable sur les projets présentés.

Il se réunit régulièrement, en tant que de besoin, environ 4 fois par an en présentiel. Il est présidé par le Vice-Président du Conseil Régional en charge des questions européennes. Lors de ces réunions, un point d'information et de discussion sur la mise en œuvre du PO est fait. C'est l'occasion pour les partenaires de réagir souvent en amont à différents projets de développement du PO ou de mise en place de procédures.

Outre les demandes d'avis techniques sollicités en interne à la Région, des avis techniques externes (principalement les services de l'Etat lorsqu'ils sont compétents) sont sollicités pour éclairer et appuyer les propositions de programmation.

Conformément à l'article 47 du règlement général, un comité de suivi a été institué, co-présidé par l'Etat et la Région. Il est invité à se prononcer sur les différents documents et principales étapes de mise en œuvre du PO. Lors du dernier Comité de suivi réuni en présentiel le 14 novembre 2018 (1ère fois en commun au niveau du Grand Est), environ 150 partenaires étaient présents.

Afin de faciliter l'articulation entre les différents fonds, ce comité de suivi est unique pour le programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ et le PDR. Le comité de suivi conduit un examen des programmes sous l'angle de leur exécution et des progrès réalisés pour atteindre leurs objectifs. Il assure également le suivi des lignes de partage avec le PON FSE et le PON IEJ.

Les partenaires du programme sont membres du comité de suivi et peuvent, à ce titre, faire entendre leur voix quant à la réalisation du programme. En particulier, conformément à l'article 15 du règlement délégué 240/2014, les partenaires sont associés à l'examen des performances du programme et à la préparation des rapports annuels de mise en oeuvre.

Les partenaires, en tant que membres du comité de suivi, participent également aux travaux d'évaluation du programme, puisque le règlement général (article 56) prévoit que toutes les évaluations réalisées pendant la période de programmation doivent être examinées par le comité de suivi. Cela répond en outre aux exigences figurant à l'article 16 du règlement délégué 240/2014.

La coopération avec l’Autorité de certification (Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle) est naturelle et obligatoire en raison des procédures de certification des dépenses pour paiement aux bénéficiaires d’une part et présentation à la Commission européenne d’autre part.

Enfin, le partenariat au sens large ainsi que l’ensemble des citoyens sont informés de la mise en œuvre du PO via les publications régulières sur le site « Europe en Lorraine », les réseaux sociaux dédiés ou les multiples réunions d’information et événements de communication que la Région organise.

Non valide

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Aucune modification n'a été apportée au plan d'évaluation en 2018.

Le plan d'évaluation prévoyait en 2018 une évaluation de la mise en œuvre du PO. Cette évaluation a été lancée fin 2017. Les résultats de cette évaluation ont été présentés en comité de suivi fin 2018.

L'évaluation de mise en œuvre a été menée de manière mutualisée pour les 4 PO du Grand Est.

Les résultats de l'évaluation de mise en œuvre ont été présentés en comité de suivi.

Le cabinet TERITEO, groupé avec ASTER Europe, a réalisé un travail sur la fiabilité des données et la préparation de la revue de performance 2019. Cela a notamment permis d'analyser la qualité des données et préparer de manière concertée la demande de modifications des indicateurs de chacun des PO. L'étude a également reposé sur une analyse de la prise en compte des principes horizontaux au sein des PO.

Suite à cet examen, un ensemble de recommandations ont été faites à l'AG et sont prises en compte progressivement. Cela concerne à la fois la poursuite du travail sur la qualité et la fiabilité des données, avec une proposition de procédure de contrôle de fiabilité et une mise à jour régulière du guide des indicateurs harmonisé Grand Est, mais aussi la révision des indicateurs hors cadre de performance, suite à des erreurs méthodologiques relevées pour les indicateurs de réalisation ou des difficultés de renseignement pour les indicateurs de résultat. Le prestataire a également établi des recommandations pour une meilleure prise en compte des principes horizontaux.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

Non validé

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

En application de la stratégie de communication pluri-fonds Grand Est approuvée par le Comité de suivi en octobre 2016, des plans de communication annuels sont mis en œuvre par l'autorité de gestion. Une synthèse des réalisations est présentée aux membres du Comité de suivi à l'occasion de la réunion annuelle du Comité régional de suivi.

En 2018, différentes actions ont été réalisées, avec un accent particulier mis sur la communication à l'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement de programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

1. L'animation du site europe-en-lorraine.eu :

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2020, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci.

Ce support est également utilisé pour répondre à la demande réglementaire de publication tous les 6 mois de la liste des bénéficiaires des fonds FEDER, FSE et IEJ. esEn 2018, le site a enregistré 13 201 sessions et 33 229 pages vues par 9 828 utilisateurs différents. 87,2% de ces visiteurs sont de nouveaux visiteurs. Ces chiffres sont en très légère baisse par rapport à ceux de l'année 2017, mais la part de nouveaux visiteurs est très élevée et supérieure à celle de 2017 (85%), ce qui est intéressant en termes d'impact auprès du public.

2. L'animation de la page Facebook l'Europe s'engage en Grand Est :

La page Facebook L'Europe s'engage en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mis en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse <https://www.facebook.com/europeenGE/>

A la fin de l'année 2018, elle rassemble une communauté de 959 abonnés (1.102 en juin 2019), soit une forte augmentation par rapport à 2017.

3. Un évènement annuel de promotion des programmes :

Dans le cadre du Mois de l'Europe 2018, porté par la Région Grand Est, étaient prévues 10 visites de projets illustrant l'intervention des fonds européens dans chacun des 10 départements du territoire régional. Ces visites labellisées Mois de l'Europe ont été ouvertes à la presse et au grand public par le biais de publications dans la presse quotidienne régionale (PQR). Elles devaient valoriser chacun des 7 programmes pour lesquels la Région Grand Est est autorité de gestion.

La visite suivante a eu lieu sur le territoire lorrain :

- 4 mai 2018 : Construction d'une unité de méthanisation et fourniture en électricité de l'hôpital de Ravenel - Vosges (88) / Mirecourt / FEDER – Parution dans Vosges Matin

Les visites suivantes ont dû en revanche être annulées, faute d'inscriptions suffisantes :

- 22 mai 2018 : Formation aux CAP boucher / charcutier traiteur / boulanger / pâtissier au CFA Louis Prioux, organisée dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF) - Meuse (55) / Bar le Duc / FSE – Parution dans L'Est Républicain
- 25 mai 2018 : Formation au CAP de jardinier paysagiste au CFPPA de Courcelles-Chaussy organisée dans le cadre du PRF - Moselle (57) / Courcelles-Chaussy / FSE – Parution dans l'Est Républicain

Le bilan de cet évènement annuel, mitigé, a conduit l'autorité de gestion à proposer un autre format en 2019, à raison d'un projet par territoire sur une durée plus longue.

4. Des vidéos de valorisation des projets soutenus par les fonds européens :

En 2018, 6 vidéos de valorisation de l'intervention des FESI en Grand Est ont été réalisées : 3 en mai 2018 (FEDER, FSE et FEADER) et 3 en novembre 2018 (FEDER, FSE et FEADER). Ces vidéos sont diffusées sur les 3 sites internet l'Europe s'engage en ..., la page Facebook L'Europe s'engage en Grand Est @europeenGE, et la chaîne YouTube de la Région Grand Est. Les dernières ont également été projetées lors du Comité de suivi du 14 novembre 2018.

Pour le PO Lorraine et Massif des Vosges, les projets suivants ont été valorisés au titre du FEDER et du FSE :

- Valoriser le patrimoine économique et culturel : ASSOCIATION SAINT-LOUIS-LÈS-BITCHE

- Encourager la Recherche et l'Innovation : BIO PROLOR2 – Vandoeuvre-Lès-Nancy – Metz
- Former les adultes aux métiers de l'Agriculture biologique : EPLEFPA - Courcelles-Chaussy
- Former aux métiers d'éducateur sportif - Mention activités équestre : EQUIFORM'EST – Ludres

5. La réalisation de flyers thématiques pour valoriser l'intervention des fonds :

Une série de 15 flyers thématiques a été réalisée. Commencée en 2017 sur les thèmes de la forêt, de la formation des adultes, de l'attractivité et de la compétitivité des territoires et sur la recherche-innovation, elle a été complétée en 2018 par 11 flyers sur les thèmes de l'emploi, de l'habitat et du cadre de vie, de la lutte contre les discriminations, des territoires ruraux, de l'environnement, du tourisme, de la culture, de l'accompagnement des entreprises, du numérique, de la santé et des transports. Cette action vise à informer sur les thématiques transversales aux différents programmes et à illustrer la complémentarité d'intervention des fonds au service des projets locaux, en écho aux compétences de la collectivité régionale. Imprimés en format A5, ils sont également disponibles en téléchargement sur chacun des sites internet du Grand Est.

6. Les réunions d'information avec les porteurs de projets :

Une réunion d'information à destination des porteurs de projets potentiels a été organisée le 2 octobre 2018 à Verdun par les Conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle et de Moselle avec pour thématiques les usages numériques et les tiers lieux.

7. Les relations avec la presse et les media

Les relations presse autour de l'intervention des FESI ont consisté en la transmission d'informations ponctuelles au Pôle presse de la Région, au fil des sollicitations.

Le magazine Vivre en Grand Est, réalisé par le Réseau des Télévisions du Grand Est, réseau de 4 télévisions locales partenaire de la Région Grand Est, a également consacré une émission à l'Europe en juillet 2018 (<https://viamirabelle.tv/vivre-en-grand-est-11-europe/>).

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Non validé

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Le PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges propose une approche intégrée de développement territorial à travers les axes 8 (développement urbain durable) et 9 (axe interrégional Massif des Vosges).

Pour l'axe 8, le dispositif 8.4.E « Urbanisme durable » soutient notamment les projets d'aménagement de zones à vocation première d'habitat réfléchies selon les principes du développement durable et les projets d'amélioration de la connaissance en urbanisme durable. Les projets sont présélectionnés par les autorités urbaines au titre de ce dispositif.

A titre d'exemple, le projet de zone d'aménagement concertée du Sansonnet à Metz combine stratégie foncière et approches sociale, économique et environnementale. Il vise à densifier ce quartier en friche par la création de plus + de 350 logements neufs garantissant la mixité sociale et générationnelle (logements sociaux, EHPAD), tout en intégrant la nature dans l'habitat (jardins partagés et familiaux, voies douces...). Ce projet met en œuvre une concertation participative étroite avec les habitants, veille au maintien des services de proximité et aux liaisons avec les quartiers environnants. Portée par la Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole et présélectionnée par Metz Métropole, le coût total éligible est de 747 740,79€ pour une subvention FEDER de 149 548,16€.

Les dispositifs 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » et 8.9.B « Infrastructures économiques et socioculturelles en milieu urbain défavorisé » soutiennent la création et la réhabilitation lourde d'équipements bénéficiant aux quartiers politique de la ville. Ces 2 dispositifs visent à lutter contre les disparités territoriales en termes d'offre de services et à renforcer l'égalité des chances ainsi que la mixité sociale et culturelle. Les projets sont présélectionnés par les autorités urbaines en charge des contrats de ville. Ces contrats de ville reposent sur une approche intégrée combinant 3 piliers (développement de l'activité économique et de l'emploi, cohésion sociale, cadre de vie et le renouvellement urbain).

A titre d'exemple, le projet de refonte des espaces et des services de la médiathèque de Lunéville, porté par la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et présélectionné par la ville de Lunéville, s'inscrit prioritairement dans l'objectif stratégique « favoriser l'accès à la culture et à l'offre culturelle du territoire des habitants des quartiers prioritaires » du contrat de ville mais touche bien

d'autres priorités du contrat de ville telles que l'éducation ou la maîtrise de la langue française. Le coût total éligible est de 2 423 565,17€ pour une subvention FEDER de 250 000€.

Pour l'axe 9, au titre du dispositif 9.3.A « Développement économique et touristique du Massif », les actions visent à augmenter la fréquentation touristique du Massif des Vosges. Territoire interrégional disposant de caractéristiques spécifiques liées à la montagne, le Massif des Vosges doit faire face au phénomène de désindustrialisation et miser sur ses atouts spécifiques pour renforcer son attractivité.

A titre d'exemple, plusieurs actions s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Destination du Massif des Vosges, visant à faire la promotion du Massif en France et à l'étranger à travers des filières identifiées. Ainsi, « Alsace Destination tourisme » met notamment en œuvre un plan d'actions, le coût total est de 241 250.00 € pour un financement FEDER s'élevant à 96 500.00 €.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

Aucun financement d'ONG ou de partenaires sociaux n'a été établi dans le cadre de l'axe d'assistance technique FSE.

Seules des réunions d'information à destination des bénéficiaires ont été organisées. A titre d'exemple, en octobre 2018, une réunion pour les porteurs de projet potentiels a été organisée à Verdun par les Conseils Départementaux 55 et 54 autour de la thématique : les usages numériques et les tiers lieux.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Au titre de l'axe 1 « recherche-innovation » et du dispositif « recherche », le projet intitulé « Matériaux innovants pour les capteurs avancés e-nose (nez électronique) et e-tongue (langue électronique) appliqués à l'environnement » porté par Georgia Tech Lorraine en partenariat avec le LIST (Luxembourg Institute of Sciences and Technology) illustre la coopération internationale. Ce projet qui a obtenu le soutien du FEDER d'un montant de 190 466,76 €, pour un coût total de 476 166,90 € TTC se résume en la création d'un nouveau type de nez électronique et de langue électronique, basée sur des capteurs nanométriques à grande surface d'interactions, comme le nano-HEMT (transistor à électrons à haute mobilité). Son principal objectif cible la capacité de mieux détecter et mesurer les concentrations de gaz de polluants qui peuvent ainsi conduire à des décisions par les gouvernements nationaux et locaux basés sur des informations fiables.

Pour l'axe 6 (FSE), un projet de formations en langues comprenant une période d'application à l'étranger

a été financé par le FSE.

Ce projet contribue à l'atteinte d'objectifs de coopération transnationale, car il s'inscrit dans l'environnement transfrontalier de la Région Grand Est.

En effet, la région Grand Est compte près de 160 000 travailleurs frontaliers, se rendant quotidiennement en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne ou en Suisse

Dans le cadre des stratégies d'emploi partagées avec les territoires transfrontaliers, ce projet de formation outille les demandeurs d'emploi du territoire lorrain à une meilleure employabilité.

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Dans le cadre de l'axe 8 (développement urbain durable), le dispositif 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » soutient la création d'équipements de santé bénéficiant aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville, dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

La construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Folschviller, portée par le regroupement de professionnels de santé, a permis d'améliorer l'accès aux soins pour tous les habitants de la commune et notamment les plus défavorisés. L'opération présente un coût total éligible de 501 880,75€ pour une subvention FEDER programmée de 300 000€.

Le dispositif 8.9.B « Infrastructures économiques et socioculturelles en milieu urbain défavorisé » soutient la création et la réhabilitation lourde d'équipements bénéficiant aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville. Il vise à lutter contre les disparités territoriales en termes d'offre de services et à renforcer l'égalité des chances ainsi que la mixité sociale et culturelle.

Les 6 dossiers programmés au titre du dispositif 8.9.B visent à répondre aux besoins spécifiques des quartiers les plus touchés par la pauvreté et/ou des groupes cibles les plus menacés :

- Le projet de création d'une maison de l'enfance à Herserange, portée par la commune, permettra de développer les capacités d'accueil de la petite enfance et des jeunes, favorisant ainsi l'accès à l'emploi des femmes et la mixité. L'opération présente un coût total éligible de 2 549 761€ pour une subvention FEDER programmée de 375 000€.
- La création d'un gymnase et d'un accueil périscolaire à Fameck, porté par la commune, facilitera l'accès au sport et aux loisirs dans une logique de mixité. L'opération présente un coût total éligible de 3 313 684,80 € pour une subvention FEDER programmée de 375 000€.
- Le projet de création d'une épicerie sociale sur le quartier d'Haussonville (commune de Nancy) porté par l'Office métropolitain de l'habitat permet un accès facilité à des produits du quotidien aux plus défavorisés, cet équipement est géré par le Centre communal d'action sociale de commune de Nancy. L'opération présente un coût total éligible de 174 587,72 € pour une subvention FEDER programmée de 104 752,63 €.
- Le projet de modernisation des équipements sportifs à Thionville, porté par la commune, facilitera l'accès aux pratiques sportives pour tous dans une logique de mixité. L'opération présente un coût total éligible de 1 301 121,49€ pour une subvention FEDER programmée de 250 000€.

- Le projet de réalisation d'un city stade à Verdun comprend un accès destiné aux personnes à mobilité réduite et facilitera l'accès aux pratiques sportives pour tous dans une logique de mixité. Portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, l'opération présente un coût total éligible de 66 666,60€ pour une subvention FEDER programmée de 26 667€.
- Le projet de refonte des espaces et des services de la médiathèque de Lunéville, porté par la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, facilitera l'accès à un large public à la culture. L'opération présente un coût total éligible de 2 423 565,17€ pour une subvention FEDER programmée de 250 000€.

Non validé

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Non validé

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges précise en son point 1.1 sa stratégie visant à contribuer à la réalisation de la stratégie de l'Union en matière de croissance intelligente, durable et inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale.

Le PO ayant été accepté par la Commission européenne en décembre 2014, l'exercice 2018 est le 4ème exercice plein de mise en œuvre du programme. A ce stade et au regard des principaux objectifs fixés dans cette stratégie, le bilan suivant peut être établi.

La stratégie du PO se résume en 4 enjeux d'intervention reprenant différents objectifs thématiques (OT) que l'on retrouve dans chaque axe du programme. Ils sont les suivants :

1. Accompagner l'évolution de l'économie lorraine vers une économie compétitive et décarbonée
2. Encourager la transition énergétique et la protection de l'environnement dans une logique de croissance durable
3. Soutenir l'économie par la montée en compétences des travailleurs lorrains
4. Promouvoir l'équité et la compétitivité des territoires

1. Accompagner l'évolution de l'économie lorraine vers une économie compétitive et décarbonée :

Cet enjeu est lié aux axes 1 « recherche-innovation » (OT1), 2 « développement des PME » (OT3), 3 « transition énergétique » (OT4) et 9 « Massif des Vosges » (OT3).

Concernant l'axe 1, 282 dossiers programmés (coût total éligible : 148 143 398,02 €, FEDER :57 351

033,75 €).

Toutes les thématiques de la S3 sont couvertes (matériaux, santé, énergie, industrie, procédés). Les principaux acteurs de la recherche académique du territoire sont soutenus ainsi que de nombreuses entreprises innovantes lorraines prenant part à des projets collaboratifs d'envergure ; l'écosystème de l'innovation a également été soutenu permettant l'émergence et la détection de projets innovants sur le territoire.

Exemples de projets liés à cet enjeu :

- « Hôpital virtuel » porté par l'Université de Lorraine ;
- « FIGEDIM 2020 - Filière Grand Est pour le développement de l'Imagerie Moléculaire » porté par Nancyclotep ;
- « Equipements scientifiques Institut Jean Lamour DAUM » porté par l'Université de Lorraine ;
- « IT2MP : Innovations Technologiques, Modélisation et Médecine personnalisée 2016 » porté par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ;
- TALISMAN : Tannin and cARbon materialS and Metamaterials for Advanced applicatioNs porté par l'Université de Lorraine.

En 2018, la Région Grand Est a été retenue, aux côtés de 11 autres régions et Etats-membres, au titre de l'action pilote lancée par la Commission européenne portant sur les régions en transition industrielle. Les échanges menés au sein de cette action permettent de nourrir la refonte à venir de la Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisations Intelligentes pour la prochaine période de programmation.

Cibles du cadre de performance atteintes :

- Indicateur CO25 : 499,7 chercheurs travaillant dans des infrastructures de recherche améliorées pour une valeur cible 2018 de 333 (150% de taux d'atteinte). Avec 1922,51 ETP en valeur prévisionnelle, la valeur cible 2023 de 1000 serait dépassée.

- Indicateur financier : 24 269 827,23 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 24 402 014 € (99% d'atteinte).

Concernant l'axe 2, 326 dossiers programmés (coût total éligible : 297 311 541,19 €, FEDER : 36 051 131,31 €). En programmation FEDER, il s'agit du 2ème axe avec le plus fort taux de programmation en valeur absolue et en pourcentage de la maquette (51,95%).

Il est précisé que, sur l'axe 2, les projets sont financés via l'attribution directe de subventions par l'Autorité de gestion mais également par le biais de l'abondement d'instruments financiers.

Exemples de projets liés à cet enjeu :

- « Investissements Matériels de Réparation et Maintenance Matériels Roulants » des ATELIERS DE BASSE HAM ;
- « Construction d'une unité de production de 1.3 propanediol (PDO) et d'acide butyrique (AB) » de Metex Noovista SAS ;
- « Création d'un resort animalier » de la SARL PARC ANIMALIER ;
- « Soutien au démarrage de 4 pôles entrepreneuriaux sur les territoires de Dieuze, Morhange, Saint-Mihiel et Etain » d'ALEXIS ;
- « Fonds de garantie en faveur des chômeurs créateurs d'entreprises » de France Active Garantie (FAG SA).

Cibles du cadre de performance atteintes :

- Indicateur CO01 : 606 entreprises soutenues pour une valeur cible 2018 de 500 (133% de taux d'atteinte). Avec une valeur prévisionnelle de 2 168 entreprises pour une cible 2023 de 1 260, l'objectif serait dépassé sous réserve de la réalisation des opérations programmées.
- Indicateur financier : 110 280 681,87 € de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 27

016 429 € (408% d'atteinte).

Concernant l'axe 3, 223 dossiers programmés (coût total éligible : 236 843 458,53 €, FEDER 37 698 701,54 €, 41,82 % de l'axe).

Le dispositif concernant la réduction de la consommation énergétique des entreprises industrielles (34B) connaît encore quelques retards en termes de programmation mais plusieurs projets sont identifiés. Les acteurs et financeurs de la thématique ont été sollicités afin de définir une stratégie commune permettant une meilleure information des bénéficiaires potentiels et ainsi une maximisation de la programmation sur les deux années à venir.

Exemples de projets liés à cet enjeu :

- « Rénovation énergétique de 373 logements sociaux Meurthe et Moselle Nord - Meurthe et Moselle Habitat » porté par Meurthe et Moselle Habitat ;
- « Installation d'une unité de méthanisation » porté par SAS Méthasanon ;
- « Installation d'une chaufferie bois » porté par SAS GREEN VALLEY ENERGY ;
- « Plateforme Locale de Rénovation Énergétique – Dialecte » portée par l' AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT D'EPINAL - CENTRE VOSGES ;
- « Création d'un Espace Info Energie dans le Pays de Verdun » portée par le Centre Meusien d'Amélioration du Logement.

Cibles du cadre de performance atteintes :

- Indicateur CO30 : 29,47MW de production d'énergies renouvelables pour une valeur cible de 20MW (147% de taux d'atteinte). Avec une valeur prévisionnelle de 76,98 pour une valeur cible 2023 de 64,2, le taux d'atteinte serait de 119,91% ;
- Indicateur CO31 : 5272 ménages disposant d'un meilleur classement énergétique pour une valeur cible 2018 de 5000 (105% de taux d'atteinte). Avec une valeur prévisionnelle de 7920 pour une

valeur cible 2023 de 15000, le taux d'atteinte est pour l'instant de 52,80%.

- Indicateur financier : 29 666 091,28 € de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 23 668 578 € (125% d'atteinte).

Concernant l'axe 9, et plus particulièrement le dispositif « développement économique » (OT3), 30 dossiers programmés (coût total éligible : 13 496 625,08 €, FEDER : 3 372 233,00 €, 34,19 % de l'enveloppe du dispositif).

Exemples de projets liés à cet enjeu :

- « Développement du domaine skiable de Gérardmer - Tranche 1 (2015-2016) » porté par la Commune de Gérardmer ;
- « Réaménagement du camping du "Domaine de Longemer" » porté par la Commune de Xonrupt-Longemer ;
- « Extension et optimisation du parcours de découverte de la manufacture » portées par l'Association Saint-Louis cristal et lumière en pays de Bitche ;
- « Création de trois nouvelles activités » portée par BOL D'AIR AVENTURE.

Cibles du cadre de performance atteintes :

- Indicateurs CO01 : 23 entreprises soutenues en régions en transition et 16 en régions plus développées pour des valeurs cibles 2018 de 22,34 et 15,66 (103 et 102% de taux d'atteinte). Les valeurs prévisionnelles sont de 40 entreprises en régions en transition et 28 en régions plus développées pour des valeurs cibles 2023 et de 46,45 et 32,55 (86,11% et 86,02% de taux d'atteinte). La barre réglementaire des 85% serait donc déjà dépassée.
- Indicateurs financiers : 4 686 294,32 € de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 2 223 056 € (211% d'atteinte) en régions en transition. 3 173 977,94 € de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 1 505 825 € (211% d'atteinte) en régions plus développées.

2. Encourager la transition énergétique et la protection de l'environnement dans une logique de croissance durable

Cet enjeu est lié aux axes 4 « lutte contre les inondations » (OT5), 5 « biodiversité » (OT6) et 9 « Massif des Vosges » (OT6).

Concernant l'axe 4, 3 opérations programmées (coût total : 3 691 874,00 €, FEDER : 1 100 940,00 €, 22,02% de l'enveloppe de cet axe).

Du fait des délais d'adoption des PAPI, les opérations programmées ont pris du retard et les indicateurs de réalisation également par conséquent. Une Etape Clé de Mise en Œuvre a été validée (lancement de travaux correspondant à une population de 19 100 habitants). Les justificatifs ont été fournis. Avec une valeur cible 2023 fixée à 22 992 et considérant les travaux engagés à ce jour pour 19 100 habitants, l'atteinte de l'objectif est planifiée.

Exemples de projets liés à cet enjeu :

- « Aménagements de lutte contre les inondations sur le ruisseau des Neuf Fontaines – phase travaux » portés par le Syndicat Mixte/Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents et la Commune de Réhon (2 projets) ;
- « Mise en sécurité des tronçons 5 et 6 de l'ouvrage OH6 sur la Chiers » portée par la Ville de LONGWY.

Concernant l'indicateur financier du cadre de performance, 761 048,68 € de dépenses ont été certifiées pour une valeur cible 2018 de 328 186 (232% d'atteinte).

Concernant l'axe 5, en cumulé depuis 2014, 30 dossiers programmés (coût total éligible : 9 891 724,61 €, FEDER : 2 462 424,70 €, 49,25% de l'enveloppe de l'axe).

Exemples de projets liés à cet enjeu :

- « Acquisition de l'Etang Rouge à Insviller » portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine ;
- « Animation des sites vosgiens NATURA 2000 » portée par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges ;
- « Animation des politiques Trame Verte et Bleue du PNRL » portée par le Parc Naturel Régional de Lorraine ;
- « Sensibilisation à la préservation de la Vallée de la Meuse » portée par le Conseil départemental de la Meuse ;
- « Observatoire du patrimoine naturel » porté par le Parc Naturel Régional de Lorraine.

Le seul indicateur affiche une atteinte de l'objectif 2018 à hauteur de 154% en valeur réalisée (Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation (CO23)) avec 769,46 hectares pour un objectif de 500. Avec 1898,69 hectares en valeur prévisionnelle pour une cible 2023 de 1000, le taux d'atteinte serait de 189,97%.

Concernant l'indicateur financier du cadre de performance, 3 496 410,77 € de dépenses ont été certifiées pour une valeur cible 2018 de 1 946 429 € (180% d'atteinte).

Concernant l'axe 9, et plus particulièrement le dispositif « biodiversité » (OT6), 19 dossiers programmés (coût total éligible : 2 236 594,11 €, FEDER : 995 173,97 €, 50,45 % de l'enveloppe de l'axe).

Exemple de projet : « Référentiel phytosociologique des milieux ouverts du Massif des Vosges et valorisation agro-écologique des systèmes herbagers - Tranche 2 (2015-2017) : Guide des végétations prairiales » porté par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

3. Soutenir l'économie par la montée en compétences des travailleurs lorrains

Cet enjeu est lié aux axes 6 « formation » (OT10) et 12 « IEJ » (OT8).

Concernant l'axe 6, 56 dossiers programmés (coût total éligible : 124 529 833,44 €, FSE : 64 317 009,94 €, 97,29 % de l'enveloppe de l'axe). Cela en fait l'axe le plus fortement programmé en valeur absolue et en % du PO, tous fonds confondus.

Exemples de projets liés à cet enjeu :

- Les plans régionaux de formation des demandeurs d'emploi portés par la Région Grand Est ;
- Les actions de l'Ecole de la 2ème chance portées par l'Association de gestion de l'Ecole de la 2ème Chance de Lorraine ;
- Les formations de personnes sous main de justice.

Cibles du cadre de performance atteintes :

- Indicateur CO01 : 18 525 chômeurs suivant des formations pour une valeur cible 2018 de 15 558 (119% de taux d'atteinte). La cible 2023 est de 20 229 et devrait être atteinte au regard du nombre d'actions en cours et à venir soutenues par le FSE.
- Indicateur financier : 21 590 773,24 € de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 18 098 260 € (119% d'atteinte).

Concernant l'axe 12, 1 programmation en 2018 (la première au titre de l'IEJ du fait de l'abondement fin 2017) pour un coût total de 4 083 862,26 € et une subvention FSE/IEJ de 2 140 328,01 €. Le projet soutenu concerne les actions de l'Ecole de la 2ème Chance sur les territoires de Moselle et de Meurthe-et-

Moselle.

Aucune demande de paiement auprès de la Commission européenne concernant cet axe n'a encore été réalisé, il n'est pas possible de rendre compte du niveau d'atteinte de la valeur cible 2023 concernant l'indicateur financier.

Le taux d'atteinte des valeurs cible 2023 conventionnées est le suivant : participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée : 635, soit 41,7% de la cible 2023(1520).

4. Promouvoir l'équité et la compétitivité des territoires

Cet enjeu est lié aux axes 3 « transition énergétique » (4E), 7 « THD-numérique » et 8 « développement urbain durable » (OT4E et 9).

Concernant l'axe 3 et plus particulièrement le dispositif « mobilité (OT4E), 2 dossiers programmés (coût total éligible : 552 000,00 €, FEDER : 276 000,00 €, 1,73 % de l'axe).

Concernant le faible taux de programmation de ce dispositif portant sur les pôles d'échanges multimodaux, la raison en est le retard pris par SNCF réseaux, porteur des opérations à venir, dans la mise en place des projets. Le dépôt des dossiers devrait intervenir en 2019 avec une prévision de programmation de l'intégralité de l'enveloppe de 16M€.

Concernant l'axe 7, 57 dossiers programmés (coût total éligible : 10 682 774,22 €, FEDER : 3 005 012,83 €, 7,51 % de l'enveloppe de l'axe).

Le dispositif « aménagement THD » (72A) connaît des retards en termes de programmation du fait de la

publication tardive du régime THD fin 2016 et de l'impact sur les délais de lancement du projet THD Grand Est dont la Délégation de Service Publique (DSP) n'a été notifiée qu'en septembre 2017. Une programmation en 2019 est envisagée notamment sur bases des nouvelles dispositions réglementaires permises par le règlement Omnibus.

Le dispositif « usages numériques » (72C) devrait également connaître un accroissement de la programmation en 2019 avec des opérations d'envergure concernant les pédagogies éducatives.

Exemples de projets liés à cet enjeu :

- « MEDIALE : Acquisition d'un Système d'Information régional de gestion de données d'imagerie médicale » portée par le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Télésanté Lorraine ;
- « Médiation numérique du palais des ducs de Lorraines-Musée Lorrain » portée par la VILLE DE NANCY- Palais des ducs de Lorraine - Musée Lorrain ;
- « Modernisation du Cadastre d'Alsace Moselle » portée par la Région Grand Est ;
- « Centre de valorisation de la mémoire industrielle régionale - Mémoire d'Image » porté par IMAGE'Est ;
- Plateforme E-Service » portée par Metz Métropole.

Cibles du cadre de performance atteintes :

- Une Etape Clé de Mise en Œuvre (ECMO) a été validée par la Commission européenne (déploiement de 352 prises dans des communes prioritaires). Avec 6179 prises, cet objectif est largement dépassé en dépit du retard de programmation (1755% de taux d'atteinte). Les 93 800 prises prioritaires livrées constituant la valeur cible 2023 devraient être justifiées dans problématique particulière en raison de la réalisation du plan THD Grand Est.
- Indicateur spécifique : 17 Nouveaux services publics numériques mis en œuvre pour une valeur cible 2018 de 15 (113% de taux d'atteinte). Avec une valeur prévisionnelle de 70 pour une valeur cible 2023 de 40, le taux d'atteinte final serait de 175%.
- Indicateur financier : 2 379 771,36 € de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 2 625

492 € (91% d'atteinte).

Concernant l'axe 8, 34 dossiers programmés (coût total éligible :37 547 834,23 €, FEDER :7 128 949,90 €, 26,25% de l'enveloppe de l'axe).

Pour mémoire, les dossiers programmés au titre des 3 priorités d'investissement de cet axe sont soumis à des procédures de sélection particulières (remontée des opérations par les organismes intermédiaires au titre de la politique de la ville et au titre de l'urbanisme durable).

Exemples de projets liés à cet enjeu :

- « AGORA PATROTTE Médiathèque Centre social » portée par la Ville de Metz ;
- « Transformation de l'ancien bâtiment SEGPA et extension pour la création d'une salle de gymnastique » portée par la Commune de Fameck ;
- « Maison de santé pluriprofessionnelle de Tomblaine » portée par la Ville de Tomblaine ;
- « EcoQuartier Biancamaria à Vandoeuvre-les-Nancy » porté par la Métropole du Grand Nancy ;
- « Création d'une Maison de l'enfance » portée par la Commune de Herserange.

Toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes, preuve de l'atteinte des objectifs fixés :

- Indicateur CO38 : 62 292m² d'espaces non bâtis dans des zones urbaines pour une valeur cible 2018 de 40 000 m² (156% de taux d'atteinte). Avec une valeur prévisionnelle de 55 957m² pour une valeur cible 2023 de 133 333, le taux d'atteinte est pour l'instant de 41,97%.
- Indicateur spécifique : 16 équipements dans le périmètre éligible pour une valeur cible 2018 de 15 (107% de taux d'atteinte).
- Indicateur financier : 4 507 252,78 de dépenses certifiées pour une valeur cible 2018 de 2 376 945

€ (190% d'atteinte).

Non validé

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Toutes les valeurs cibles du cadre de performance ont été atteintes.

Non validé

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHERS 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

Le Programme Opérationnel Lorraine et Massif des Vosges a été doté de crédits IEJ au titre du second abondement (2017-2020), pour deux départements du territoire. Ainsi, la mise en place d'un axe dédié a été réalisée en fin d'année 2017, et la première programmation de dossier a eu lieu au cours de l'année 2018.

Il est à noter que les projets financés par l'IEJ et le FSE s'inscrivent en majorité dans les dispositifs existants. L'IEJ, sur le territoire lorrain, a ainsi contribué à maintenir l'offre de formation proposée aux jeunes, offre qui était déjà existante, preuve de la prise en compte des spécificités du public NEET au sein des politiques régionales.

Aucune évaluation d'impact n'a encore été menée sur la contribution conjointe du FSE et de l'IEJ à la mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse.

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
résumé du citoyen	Résumé à l'intention des citoyens	13 juin 2019			résumé du citoyen RAMO LMV 2019		

Non validé

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre n'a pas pu être validée. Veuillez rectifier les erreurs.
Erreur	2.12	Lorsque la version de travail est 0, le champ «Date d'approbation du rapport par le comité de suivi» ne doit pas être vide (erreur).
Erreur	2.92	La colonne Total annuel et la colonne Total cumulé pour les indicateurs de résultat qualitatifs du Tableau 2C avec une «Unité de mesure de l'indicateur» définie sur «Taux» et aucun «Indicateur de réalisation» sélectionné, doivent être renseignées jusqu'à l'année de référence: [11..22.26].
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2] : La somme [40 000 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 400 000,00
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine] : La somme [40 000 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 4 000 000,00
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds européen des matériaux] : La somme [40 000 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 3 000 000,00
Avertissement	2.28	Instruments financiers Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2, [garanties de prêts en faveur des chômeurs repreneurs/créateurs d'entreprises] : 25 doit être égal à 25.1 + 25.2 + 25.3
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 4, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2014 (16 624,00 < 17 783,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 4, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2015 (17 014,00 < 17 783,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 4, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2016 (16 588,00 < 17 783,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 4, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2017 (17 752,00 < 17 783,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 19, indicateur: 20, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 150,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 19, indicateur: 20, catégorie de région: T, année: 2015 (0,00 < 150,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: 1, catégorie de région: T, année: 2015 (443,00 > 410,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: 1, catégorie de région: T, année: 2016 (422,00 > 410,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2015 (331,00 > 306,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2016 (339,00 > 306,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2015 (127,00 > 85,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2016 (112,00 > 85,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2017 (88,00 > 85,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2018 (102,00 > 85,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2014 (26,70 > 3,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 21, indicateur: 25, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 < 1,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 21, indicateur: 25, catégorie de région: , année: 2015 (0,00 < 1,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,02 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 107,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO09, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 107,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO09, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: -, indicateur: 9999, catégorie de région: , année: 2014. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 150,29 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 153,85 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: -, indicateur: 997, catégorie de région: , année: 2014. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 101,84 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO09, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 105,36 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO09, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 165,22 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO09, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 165,22 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO09, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 333,33 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO02, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 350,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO02, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (651 < 664).
Avertissement	2.85	Dans les instruments financiers, avec l'option Garantie, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, lorsque l'élément 25 est > à 0, l'élément 26 doit être > à 0: instrument financier «Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2», produit financier «garanties de prêts en faveur des chômeurs repreneurs/créateurs d'entreprises».
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: Fonds européen des matériaux , produit: Prises de participations et quasi-participations minoritaires.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine, produit: prêts FEDER Innovation.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds européen des matériaux , produit: Prises de participations et quasi-participations minoritaires.